

Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme

Fiche descriptive 3

5^e CPC - Bâtiment et travaux publics

Céline Floriani

Jean-Louis Kirsch

Françoise Kogut-Kubiak

Michèle Ménabréaz

Josiane Paddeu

**Avec la collaboration de Christèle Gauthier
et Nathalie Quintero**

Céreq,
10, place de la Joliette, BP 21321
13567 Marseille cedex 02.

Septembre 2009

AVERTISSEMENT

Ce document constitue une des fiches - types établies par Commission Professionnelle Consultative, dans le cadre d'une étude globale portant sur un état des lieux du baccalauréat professionnel avant la réforme de 2008.

L'analyse transversale est consultable à l'adresse suivante : <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-57.pdf>

Cette fiche est constituée selon le plan suivant :

- **La CPC depuis 1983**

Les CPC ayant été réorganisées en 1983, il a paru intéressant de partir de cette date, antérieure de deux ans à la date de création des Bac pro, pour mieux saisir le contexte dans lequel ces nouveaux diplômes ont émergé, d'en mesurer l'impact et de constituer ainsi un historique de la CPC.

Sur le premier graphique, (la CPC et ses Bac pro) une échelle chronologique permet de repérer la date de création de chaque Bac pro et dans le même temps les changements d'intitulé qu'a connu la CPC.

A l'appui d'extraits des comptes rendus de CPC, sont ensuite présentés les domaines d'activités couverts et leurs évolutions significatives.

- **Structuration de l'offre de certification et de formation**

L'organisation des CPC renvoie soit à un secteur professionnel particulier comme celui de l'alimentation (7^{ème} CPC) ou celui des transports (11^{ème} CPC) ; soit à différents domaines professionnels correspondant parfois à des sous-commissions. C'est le cas notamment de la Métallurgie (3^{ème} CPC) et de la Chimie (6^{ème} CPC) qui couvrent chacune quatre domaines distincts. Pour le Bâtiment et travaux publics (5^{ème} CPC) également, on peut distinguer les diplômes relevant du domaine du « gros œuvre » de celui du « second œuvre ».

La structuration des diplômes pour chaque fiche tient compte de ce découpage en domaines.

Le premier tableau présente l'offre de certification dans son évolution, sur la période 1986 à 2005. Il présente, par année, du BTS au CAP, le nombre de diplômes actifs gérés par la CPC.

Le second montre l'évolution par tranches de 5 années, des effectifs en formation (scolaires+apprentis). Il débute en 1986 de façon à contenir des données homogènes pour l'ensemble des diplômes.

Une représentation graphique illustre chacun de ces tableaux.

Il faut noter que les données de la base Reffet portent sur les effectifs d'élèves en dernière année de formation. Sont ainsi comptabilisés les élèves des établissements publics et privés en année terminale de formation, à la date de rentrée scolaire¹. Les données traitent exclusivement ici des effectifs des élèves formés en France métropolitaine.

Ces premières données statistiques font l'objet d'une synthèse dans laquelle est situé le Bac pro par rapport à l'ensemble des autres types de diplômes gérés par la CPC.

¹ « L'année de rentrée scolaire » (n) ne doit pas être confondue avec celle de « l'année scolaire » qui elle est désignée par deux années consécutives (n et n+1). L'année de rentrée scolaire est celle de la rentrée qui a lieu en septembre.

- **Les données statistiques relatives à chaque Bac pro**

La présentation adoptée s'appuie sur la généalogie des Bac pro. Les séries statistiques partent de l'année de création du premier Bac pro de la CPC et se poursuivent en tenant compte du (ou des) Bac pro qui l'a (ont) remplacé.

Ces séries statistiques présentent :

- *l'évolution des effectifs inscrits en dernière année de formation*

Ce tableau précise la répartition entre scolaires et apprentis et le nombre d'inscrits en formation à la date de rentrée scolaire, hors DOM-TOM. Pour chaque série, le taux de progression des effectifs (colonne taux d'évolution) a été calculé afin de favoriser un repérage rapide de la montée ou de la baisse des effectifs. La 5^{ème} année de mise en place du Bac pro est l'année de référence à partir de laquelle ce taux a été calculé, les quatre premières années étant considérées comme une période de mise en place ;

- *l'évolution des effectifs de candidats à l'examen répartis par régime d'inscription*

Ce tableau met en évidence le pourcentage de réussite à l'examen en distinguant les voies de formation (scolaires, apprentis, formation continue et autres-candidats libres ou inscrits au CNED).

Contrairement au tableau sur les effectifs en formation, l'année de référence utilisée est celle de l'année de la session d'examen du baccalauréat. Pour l'année scolaire 2006-2007, par exemple, la session d'examen est en juin 2007. Lorsque l'on souhaite comparer les effectifs des candidats inscrits aux examens avec ceux des inscrits en formation, il faut donc se référer pour les premiers à l'année (n) et à l'année (n-1) pour les seconds.

S'ajoute à ces données, une comparaison des effectifs de chaque Bac pro par académie sous forme cartographique à dates fixes, 2001 et 2006. La répartition (en %) des Bac pro actifs à ces dates permet de visualiser rapidement la concentration ou la diffusion des formations sur le territoire ;

- *l'origine des élèves inscrits en première année du Bac pro en 2007.* La base centrale de pilotage (BCP) permet de connaître pour une année n (ici la première année du Bac pro), le diplôme suivi par un élève à l'année n-1. Pour un diplôme donné (BEP ou CAP en général), nous avons donc indiqué le taux de provenance de ce diplôme. Ce taux permet d'analyser les viviers d'alimentation des Bac pro (la date de référence est ici 2007) et de les comparer aux conditions d'accès au cycle d'étude définis par les textes réglementaires successifs ;

- *la poursuite d'études.* Cette donnée est disponible pour les élèves inscrits sous statut scolaire (les apprentis ne sont donc pas pris en compte). La BCP permet de connaître pour chaque élève scolarisé en année n (l'année n étant ici l'année terminale du Bac pro), le diplôme poursuivi à l'année n+1 (2007). Outre l'absence des apprentis, cette donnée présente des limites dans la mesure où elle porte essentiellement sur les taux de poursuite d'études vers des diplômes préparés par l'enseignement secondaire. Néanmoins, c'est la seule actuellement utilisable pour évaluer la poursuite d'études de l'ensemble des Bac pro.

Une synthèse récapitule les principales caractéristiques de chaque Bac pro.

- **Les annexes**

Chaque fiche comporte deux annexes :

- le récapitulatif des extraits de comptes-rendus des séances de CPC ;
- les généalogies graphiques des diplômes de niveaux IV et V. Ces généalogies ont été établies en fonction des domaines professionnels définis par l'organisation des CPC en 2005. Elles permettent de suivre l'évolution de l'ensemble des diplômes depuis la fin des années 50.

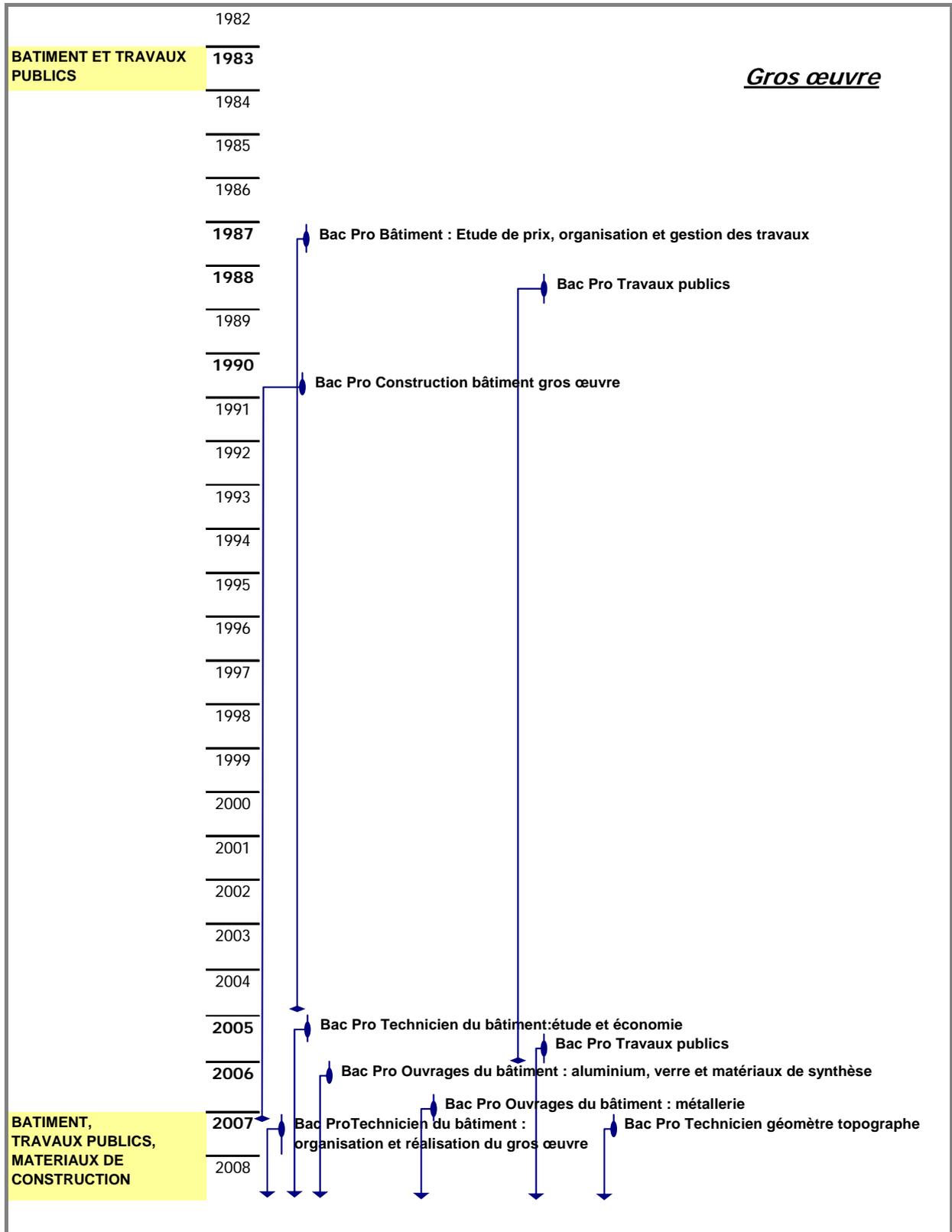
SOMMAIRE

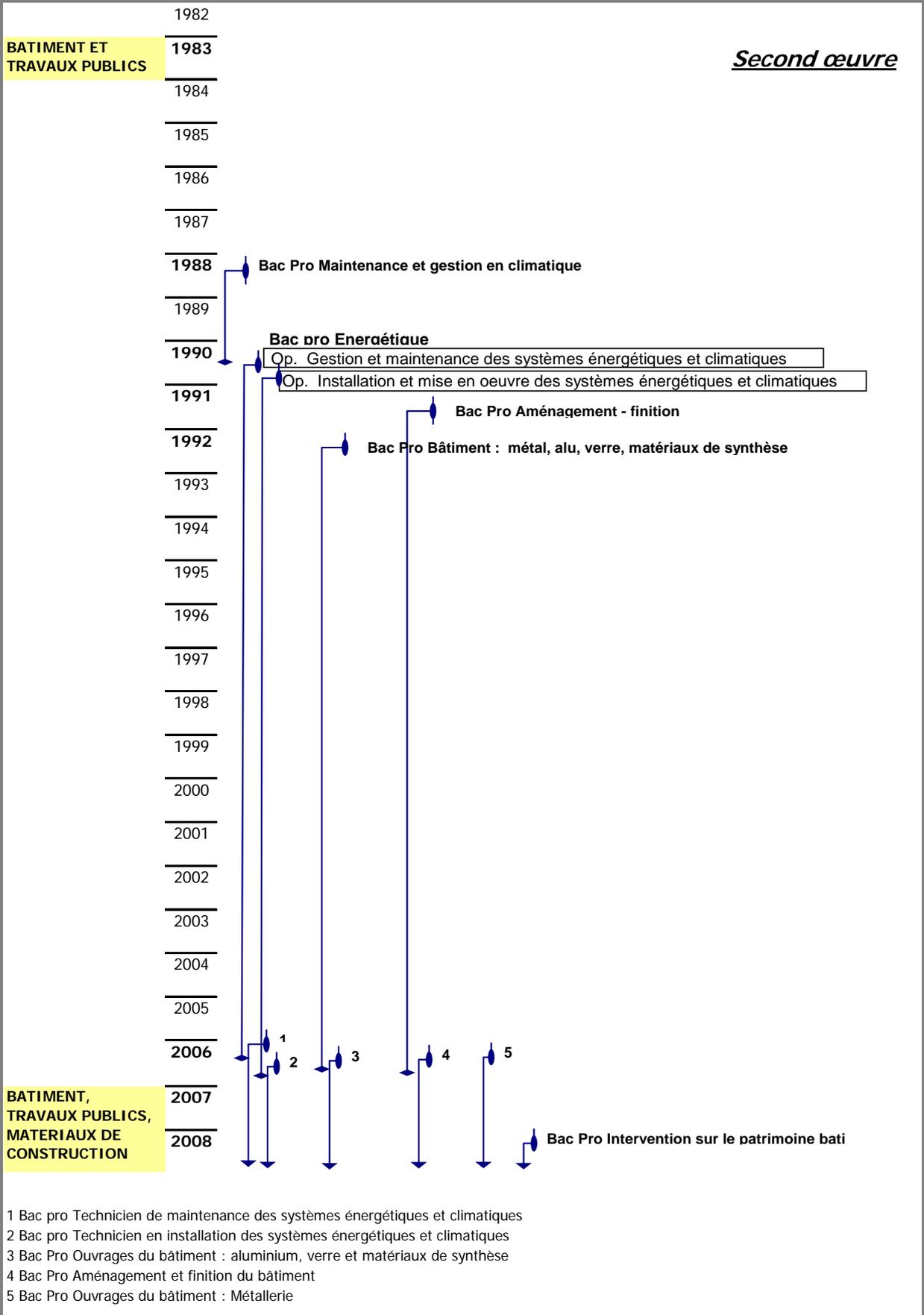
1. LA CPC DEPUIS 1983	5
1.1. La CPC et ses Bac pro	5
1.2. Le champ de la CPC	7
2. STRUCTURATION DE L’OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION	11
2.1. Offre de certification	11
2.2. Évolution des effectifs en dernière année de formation de l’ensemble des diplômés de la CPC	13
2.3. Synthèse	15
3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO	17
3.1. Bac pro Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion des travaux (1987-2005) ; Bac pro Technicien du Bâtiment, études et économie (2005-2008) ; Bac pro Technicien d’études du bâtiment à deux options (2008-...)	17
3.1.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation.....	17
3.1.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	18
3.1.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	18
3.1.4. Origine scolaire	19
3.1.5. Poursuite d’études	22
3.1.6. Synthèse	22
3.2. Bac pro Travaux publics (1988-2005) ; Bac pro Travaux publics (2005-...)	23
3.2.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation.....	23
3.2.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	23
3.2.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	24
3.2.4. Origine scolaire	25
3.2.5. Poursuite d’études	27
3.2.6. Synthèse	27
3.3. Bac pro Maintenance et gestion en climatique (1988-1990) ; Bac pro Énergétique option Installations et mise en œuvre des systèmes énergétiques et thermiques (1990-2006) ; Bac pro Énergétique option Gestion et maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (1990-2006) ; Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (2006-...) Bac pro Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (2006-...) .28	
3.3.1. Évolution des effectifs de dernière année	28
3.3.2. Évolution des effectifs de candidats à l’examen par régime d’inscription.....	29
3.3.3. Répartition des effectifs en formation par académie.....	30
3.3.4. Origine scolaire	33
3.3.5. Poursuite d’études	34

3.3.6.	Synthèse	35
3.4.	Bac pro Construction bâtiment gros œuvre (CBGO) (1990 – 2007) ;	
	Bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre (2007 -...) .	35
3.4.1.	Évolution des effectifs en dernière année de formation.....	35
3.4.2.	Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription.....	36
3.4.3.	Répartition des effectifs en formation par académie.....	36
3.4.3.	Origine scolaire.....	37
3.4.4.	Poursuite d'études	40
3.4.5.	Synthèse	40
3.5.	Bac pro Aménagement-finition (1991-2006) ;	
	Bac pro Aménagement et finition du bâtiment (2006-...).....	41
3.5.1.	Évolution des effectifs en dernière année de formation.....	41
3.5.2.	Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription.....	41
3.5.3.	Répartition des effectifs en formation par académie.....	42
3.5.4.	Origine scolaire.....	43
3.5.5.	Poursuite d'études	44
3.5.6.	Synthèse	44
3.6.	Bac pro Bâtiment : métal, aluminium, verre, matériaux de synthèse (1992-2006);	
	Bac pro Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre, et matériaux de synthèse (2006-..) ;	
	Bac pro Ouvrages du bâtiment : métallerie (2006-...).....	45
3.6.1.	Évolution des effectifs en dernière année de formation.....	45
3.6.2.	Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription.....	45
3.6.3.	Répartition des effectifs en formation par académie.....	46
3.6.4.	Origine scolaire.....	47
3.6.5.	Poursuite d'études	48
3.6.6.	Synthèse	48
3.7.	Bac pro Technicien géomètre topographe (2007-...).....	48
3.8.	Bac pro Intervention sur le patrimoine bâti	48
	ANNEXE A - EXTRAITS DE COMPTES RENDUS DE CPC - RÉCAPITULATIF.....	49
	ANNEXE B - GÉNÉALOGIES.....	63

1. LA CPC DEPUIS 1983

1.1. La CPC et ses Bac pro





1.2. Le champ de la CPC

La CPC Bâtiment et Travaux publics est reconduite sous la même appellation en 1983, avec un certain nombre de précisions quant à l'espace professionnel qu'elle recouvre.

En matière de diplômes, les affectations suivantes sont établies :

- ➔ CAP Monteur en chapiteaux : CPC Arts appliqués
- ➔ CAP Peintre en lettres et CAP Staffeur ornemaniste : CPC Arts appliqués, avec participation de Bâtiment travaux publics
- ➔ CAP Tailleur de pierre : Bâtiment et travaux publics, avec participation de Industries extractives et matériaux de construction
- ➔ BEP Constructeur en génie civil et éléments industrialisés : commun Bâtiment et travaux publics et Industries extractives et matériaux de construction.

En ce qui concerne les secteurs :

- ➔ Froid et climatisation : sous-commission commune Métallurgie et Bâtiment et Travaux publics
- ➔ Constructions métalliques : Bâtiment et travaux publics sous réserve de l'accord de la Métallurgie
- ➔ Des représentants de Bâtiment et travaux publics seront invités par les sous-commissions Électrotechnique et Électronique pour les diplômes touchant aux deux secteurs.

Enfin, une organisation par sous commissions est mise en place, avec une sous-commission Études générales, une sous-commission Ossature, une sous-commission Équipement, une sous-commission Aménagement (03/11/83). Une sous commission Travaux publics s'y adjoindra plus tard. On retrouve un modèle de fonctionnement qui s'apparente à celui de la CPC Métallurgie.

Dans la réalité, ce fonctionnement en sous commissions ne « prendra » pas, sauf sur la période 1999-2001 consacrée à une réflexion sur les niveaux V et IV. La sous commission Études générales, constituée en 1989, ne trouve pas réellement sa place, et sera supprimée en 2005. La plénière reste le lieu de décision : il est vrai que les organismes représentatifs de la profession ont des intérêts suffisamment contrastés pour justifier un contrôle minutieux de ces prises de décision. A noter que la création d'un cinquième sous commission Bois-bâtiment est évoquée de même qu'il est suggéré à la CPC de réfléchir à un fonctionnement en deux sous commissions, qui est proposée depuis 2007.

En ce qui concerne l'espace couvert par la CPC, il fait l'objet de débats fréquents tant en interne (où commence et où s'arrête la métallerie ? Quelle place donner au bois ?), qu'en externe (liens avec la Métallurgie, en particulier l'Électrotechnique, le Froid et la climatisation, le Matériel agricole et de travaux publics pour la maintenance, les Industries extractives et matériaux de construction...). Le Secrétariat général des CPC encourage des travaux inter professionnels et l'établissement de relations suivies entre la 5^{ème}, la 3^{ème} et la 10^{ème} CPC, mais les débats internes se situent plutôt au niveau de l'appropriation de tel ou tel secteur d'activités.

La refonte de 2007 apporte peu de changements sur l'offre de certification : il est proposé que la CPC intègre ceux des diplômes de la 2^{ème} CPC qui sont proches du secteur du bâtiment. Il est également proposé qu'elle intègre le CAP Maintenance de bâtiments de collectivités, rattaché à la 20^{ème}. Enfin, le groupe permanent du CIC doit avoir une activité permettant de supprimer les sous-commissions Études générales des 3^{ème} et 5^{ème} CPC. On sent toutefois des tensions au sein de la sous commission Finitions qui se traduisent par le souhait d'indépendance de la métallerie. Par ailleurs, la question du partage avec la CPC Bois et dérivés semble toujours conflictuelle.

03/11/83

- Constitution de la CPC : une sous-commission Études générales, une sous-commission Ossature, une sous-commission Équipement, une sous-commission Aménagement.

- Affectation des diplômés :

→ CAP Monteur en chapiteaux : CPC Arts appliqués

→ CAP Peintre en lettres et CAP staffeur ornemaniste : CPC Arts appliqués, avec participation de Bâtiment travaux publics

→ CAP Tailleur de pierre : CPC Bâtiment et travaux publics, avec participation de Industries extractives et matériaux de construction

→ BEP Constructeur en génie civil et éléments industrialisés : commun CPC Bâtiment et travaux publics et CPC Industries extractives et matériaux de construction

→Froid et climatisation : sous-commission commune Métallurgie et Bâtiment et Travaux publics

→ Constructions métalliques : CPC Bâtiment et travaux publics sous réserve de l'accord de la Métallurgie

→ Des représentants de Bâtiment et travaux publics seront invités par les sous-commissions Électrotechnique et Électronique pour les diplômés touchant aux deux secteurs.

27/06/86

Plénière

- Question de frontière avec la sous-commission Électrotechnique au sujet des Équipements électriques.

18/01/88

Plénière

- Demande de création d'un Bac pro Maintenance des matériels.

10/09/90

Études générales

- Large échange de vue sur l'association Métallerie–structures métalliques-chaudronnerie. Souhait du retour de la métallerie à la 5^{ème} CPC.

12/11/96

Plénière

- Échanges sur le rôle des sous commission et de la commission. Sous commissions « techniques », commission « politique » comme en métallurgie ?

20/01/97

Plénière

- Renouvellement quadriennal des CPC. Vu le nombre de diplômés la concernant, la 5^{ème} CPC comprend en principe quatre sous commissions sectorielles, et peut être un jour une cinquième, quand les diplômés Bois bâtiment y viendront. Le non fonctionnement de ces sous commissions sectorielles s'explique par le fait que la CPC plénière n'a jamais voulu déléguer ses attributions (Secrétaire général des CPC). Evocation et révocation de l'exemple de la CPC Métallurgie. Débat sur le rôle de la plénière, de la commission Etudes générales et des sous-commissions.

- Le secteur Bois bâtiment est d'accord pour être intégré à la 5^{ème} CPC.

30/03/98

Plénière

- La CPC s'interroge sur l'utilité d'une sous-commission mixte 5^{ème} CPC/3^{ème} CPC.

20/09/99

Plénière

- La mise en place du BEP Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques conduit à la suppression des formations au BEP Structures métalliques, dominante métallerie et compromet les possibilités de recrutement pour le Bac pro Métal, aluminium, verre, matériaux de synthèse. Les métalliers réaffirment leur intérêt pour ce diplôme : pour eux, les diplômés du bois et de la menuiserie n'y ont pas leur place.

08/02/00

Équipements

- Étude d'opportunité d'actualisation du BP Monteur dépanneur en froid et climatisation. Le représentant de la SNEFCCA (Syndicat national des entreprises du froid, d'équipements de cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air) indique l'appartenance métallurgie des organisations de frigoristes et souhaite une amélioration de l'organisation des CPC pour mieux discuter des diplômes les concernant.

06/03/00

Études générales

- La demande de la FNTP (Fédération nationale des travaux publics) d'options au Bac pro est jugée un bon exemple pour avoir une réflexion commune Bâtiment et TP.

19/06/00

Études générales

- Actualisation des CAP et BEP du BTP : un travail d'ampleur va être entrepris, rigoureusement coordonné afin d'assurer sa cohérence, et il a été retenu d'associer des secteurs proches tels que celui du Bois bâtiment (10^{ème} CPC) et celui des Métiers de la pierre (2^{ème} CPC).
- Débat au sujet des secteurs d'activité des électriciens et électrotechniciens.

19/02/01

Plénière

- Dans le cadre du renouvellement des CPC, et de la préparation de la réunion de ce jour, aucune demande de bouleversement, création ou fusion des 4 sous-commissions actuelles n'a été exprimée. Un représentant de la FFB est très favorable au rassemblement des diplômés de la filière serrurerie-métaux-verre et matériaux de synthèse dans une commission second œuvre. La Secrétaire générale des CPC encourage des travaux inter professionnels et des relations de la 5^{ème} avec les 3^{ème} et 10^{ème} CPC. Elle invite la CPC du BTP à y réfléchir ainsi qu'à l'opportunité de créer seulement deux sous-commissions.

02/06/06

Plénière

- Refonte des CPC. En ce qui concerne la cinquième, il a été proposé qu'elle intègre ceux des diplômés de la 2^{ème} CPC qui sont proches du secteur du bâtiment. Il est également proposé qu'elle intègre le CAP

Maintenance de bâtiments de collectivités, qui dépend actuellement de la 20^{ème}. Il est également proposé que le groupe permanent du CIC ait une activité qui permette de supprimer les sous-commissions Etudes générales des 3^{ème} et 5^{ème} CPC.

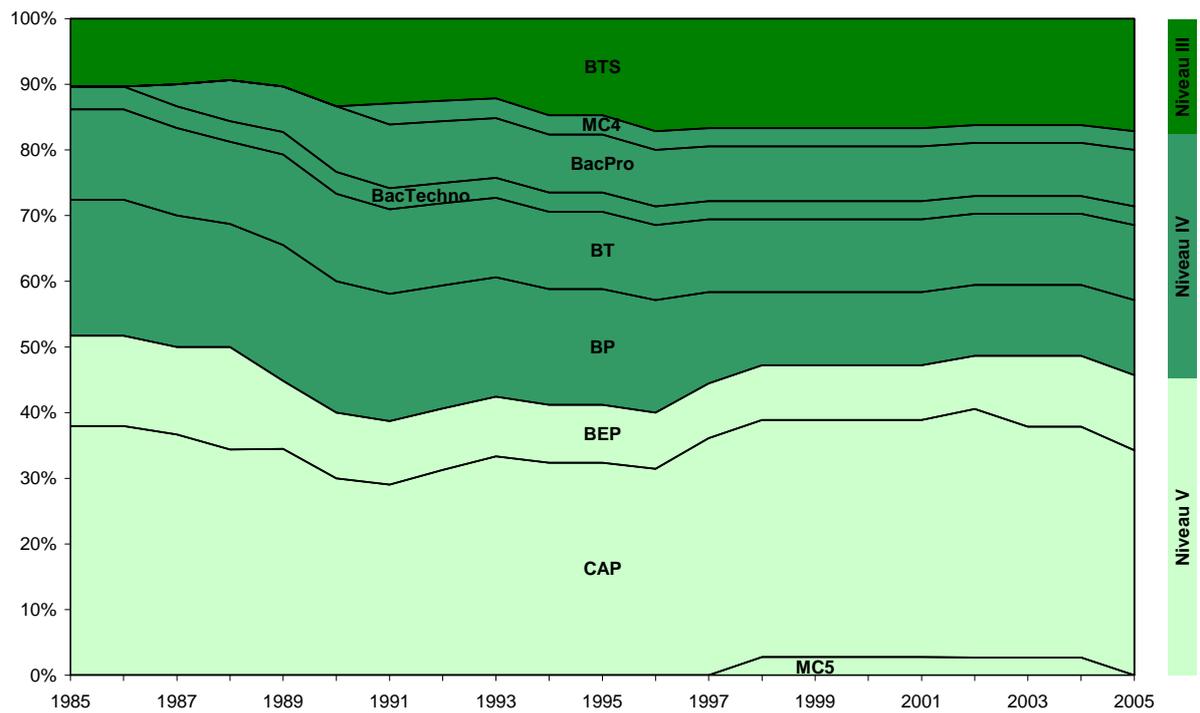
2. STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

2.1. Offre de certification

- Gros œuvre et travaux publics

ANNEE	BTS	Bac Pro	Bac Techno	BP	BT	MC4	BEP	CAP	MC5
1986	3		1	6	4		4	11	
1987	3	1	1	6	4		4	11	
1988	3	2	1	6	4		5	11	
1989	3	2	1	6	4		3	10	
1990	4	3	1	6	4		3	9	
1991	4	3	1	6	4	1	3	9	
1992	4	3	1	6	4	1	3	10	
1993	4	3	1	6	4	1	3	11	
1994	5	3	1	6	4	1	3	11	
1995	5	3	1	6	4	1	3	11	
1996	6	3	1	6	4	1	3	11	
1997	6	3	1	5	4	1	3	13	
1998	6	3	1	4	4	1	3	13	1
1999	6	3	1	4	4	1	3	13	1
2000	6	3	1	4	4	1	3	13	1
2001	6	3	1	4	4	1	3	13	1
2002	6	3	1	4	4	1	3	14	1
2003	6	3	1	4	4	1	4	13	1
2004	6	3	1	4	4	1	4	13	1
2005	6	3	1	4	4	1	4	12	

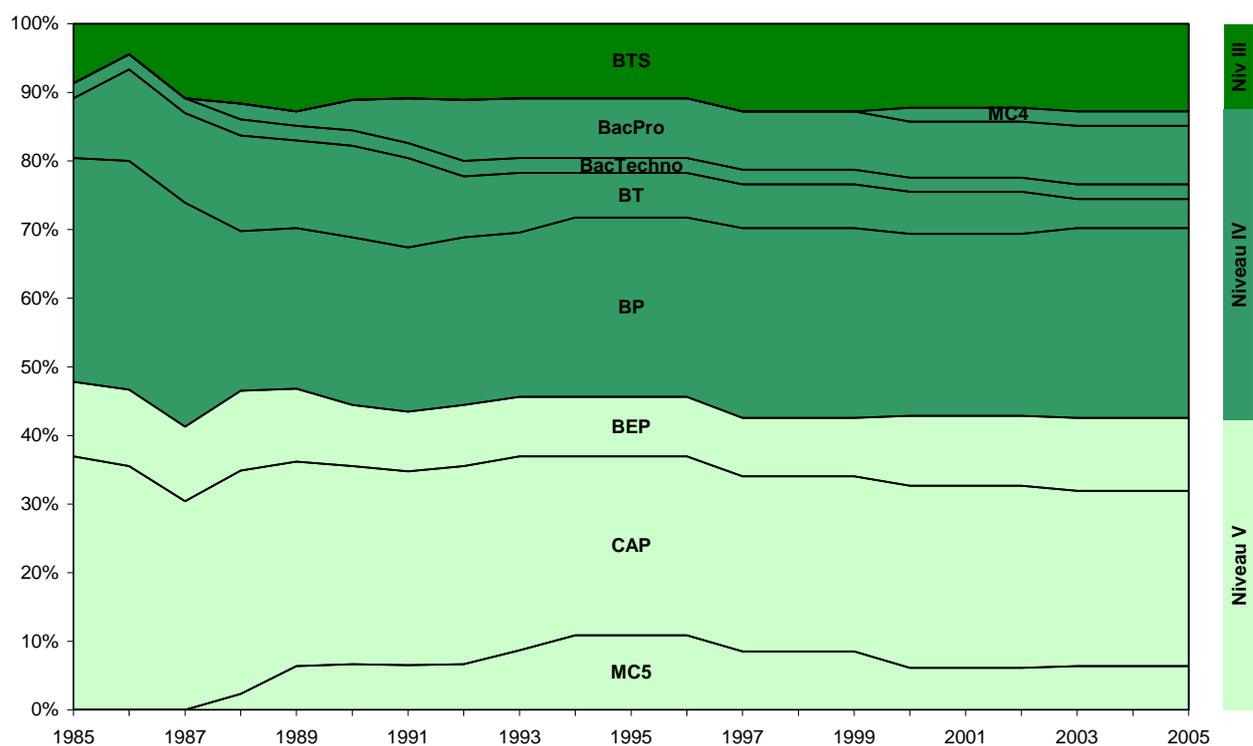
Répartition du nombre de spécialités par diplôme et niveau de formation
CPC Bâtiment et travaux publics - sous commission Gros oeuvre



➤ Second œuvre

ANNEE	BTS	Bac Pro	Bac Techno	BP	BT	MC4	BEP	CAP	MC5
1986	2		1	15	6		5	16	
1987	5		1	15	6		5	14	
1988	5	1	1	10	6		5	14	1
1989	6	1	1	11	6		5	14	3
1990	5	2	1	11	6		4	13	3
1991	5	3	1	11	6		4	13	3
1992	5	4	1	11	4		4	13	3
1993	5	4	1	11	4		4	13	4
1994	5	4	1	12	3		4	12	5
1995	5	4	1	12	3		4	12	5
1996	5	4	1	12	3		4	12	5
1997	6	4	1	13	3		4	12	4
1998	6	4	1	13	3		4	12	4
1999	6	4	1	13	3		4	12	4
2000	6	4	1	13	3	1	5	13	3
2001	6	4	1	13	3	1	5	13	3
2002	6	4	1	13	3	1	5	13	3
2003	6	4	1	13	2	1	5	12	3
2004	6	4	1	13	2	1	5	12	3
2005	6	4	1	13	2	1	5	12	3

Répartition du nombre de spécialités par diplôme et niveau de formation
CPC Bâtiment et travaux publics - sous commission Second oeuvre

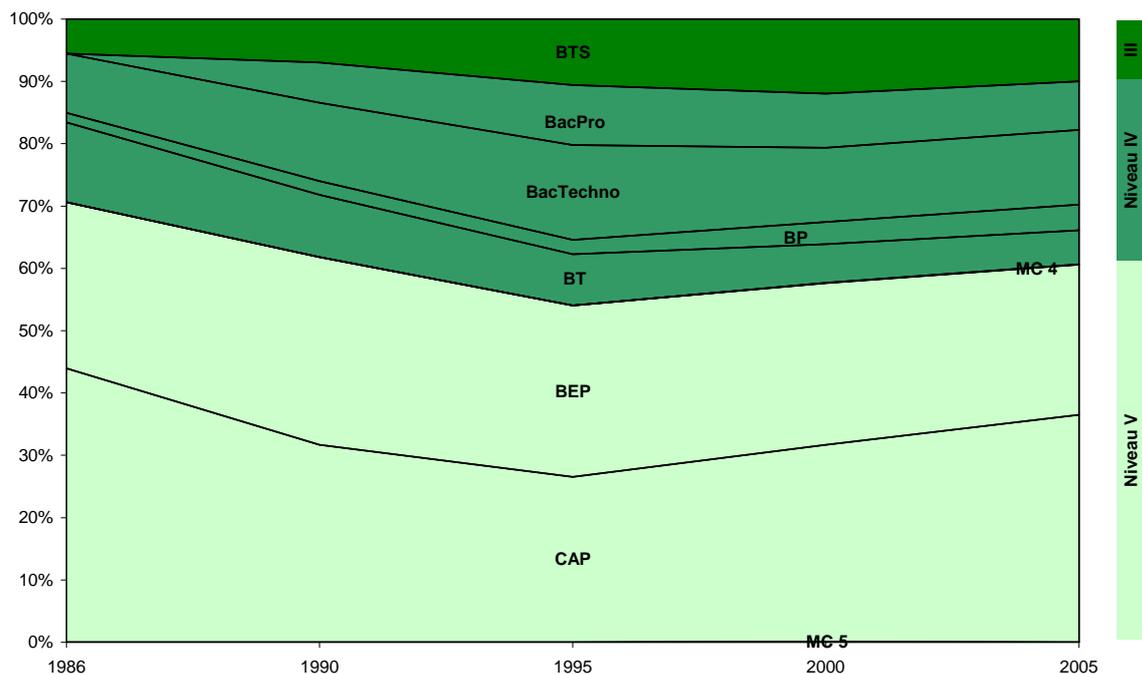


2.2. Évolution des effectifs en dernière année de formation de l'ensemble des diplômés de la CPC

➤ Gros œuvre et travaux publics

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
III	BTS	752	5,5	1100	7,0	2011	10,6	2119	12,0	2073	10,0
Total III		753	5,5	1100	7,0	2011	10,6	2119	12,0	2073	10,0
IV	Bac Pro			1012	6,4	1826	9,6	1541	8,7	1610	7,8
IV	Bac Techno	1291	9,5	1974	12,6	2890	15,2	2107	11,9	2488	12,0
IV	BP	207	1,5	347	2,2	434	2,3	636	3,6	851	4,1
IV	BT	1738	12,8	1571	10,0	1561	8,2	1096	6,2	1130	5,5
IV	MC 4					3	0,0	10	0,1	11	0,1
Total IV		3236	23,8	4904	31,2	6714	35,4	5390	30,4	6090	29,4
V	BEP	3620	26,7	4733	30,1	5221	27,5	4599	25,9	4995	24,1
V	CAP	5967	44,0	4981	31,7	5036	26,5	5598	31,6	7563	36,5
V	MC 5							18	0,1		
Total V		9587	70,6	9714	61,8	10257	54,0	10215	57,6	12558	60,6
Total		13575	100,0	15718	100,0	18982	100,0	17724	100,0	20721	100,0

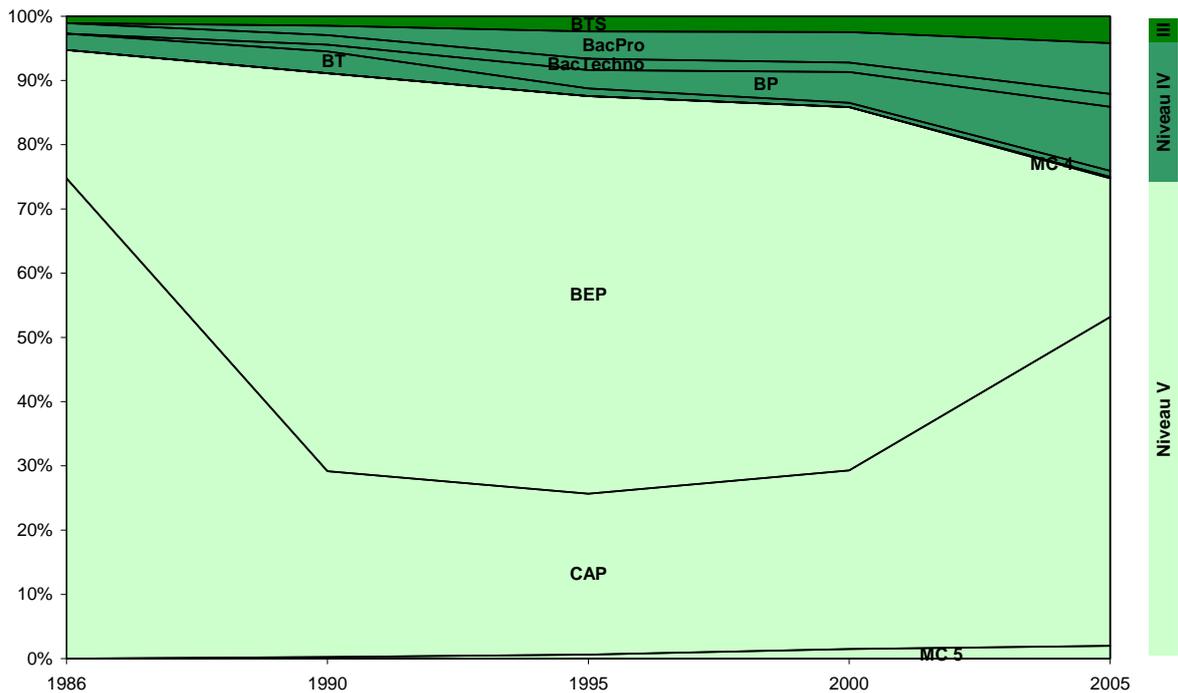
Effectifs par diplôme et niveau de formation (scolaires + apprentis)
CPC Bâtiments et travaux publics - Gros-œuvre et travaux publics



➤ Second œuvre

NIVEAU	DIPLOMES	1986	%	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
III	BTS	351	1,1	632	1,5	1170	2,4	1270	2,5	1414	4,2
Total III		352	1,1	632	1,5	1170	2,4	1270	2,5	1414	4,2
IV	Bac Pro			620	1,5	2113	4,3	2408	4,7	2664	7,9
IV	Bac Techno	544	1,6	649	1,5	880	1,8	762	1,5	680	2,0
IV	BP			443	1,0	1415	2,9	2428	4,8	3355	9,9
IV	BT	831	2,5	1457	3,4	596	1,2	345	0,7	322	1,0
IV	MC 4									73	0,2
Total IV		1375	4,2	3169	7,4	5004	10,1	5943	11,6	7094	21,0
V	BEP	6600	20,0	26467	61,9	30728	61,9	28888	56,6	7284	21,6
V	CAP	24658	74,8	12380	29,0	12435	25,1	14184	27,8	17273	51,2
V	MC 5			95	0,2	299	0,6	757	1,5	663	2,0
Total V		31258	94,8	38942	91,1	43462	87,6	43829	85,9	25220	74,8
Total		32984	100,0	42743	100,0	49636	100,0	51042	100,0	33728	100,0

Effectifs par diplôme et niveau de formation (scolaires + apprentis)
CPC Bâtiments et travaux publics - Second œuvre



2.3. Synthèse

Cas idéal typique d'arrivée du Bac pro dans un espace où il n'est pas désiré :

- la structuration des activités et des identités professionnelles repose sur des logiques de métiers avec lesquelles les tentatives d'introduction de transversalité sont difficilement compatibles ;
- ce fonctionnement identitaire s'appuie sur les axes CAP-BP et BT-BTS bien établis, y compris dans les conventions collectives (27/02/89), d'où la résistance à d'autres formes de certification.
- Il s'agit d'un secteur où les besoins en certification de niveau V sont dominants. Un BEP de plus en plus propédeutique va à l'encontre de cela (18/05/92).

Il faudrait pouvoir approfondir la façon dont les premiers Bac pro ont été proposés. Le tout premier (Études des prix, organisation et gestion des travaux – EOGT) concerne plus une fonction méthode que fabrication. Ensuite, il semble que des secteurs proposent ce diplôme pour y gagner une reconnaissance, ainsi, par exemple, le secteur des Travaux publics qui ne possédait pas de BP. Progressivement, une diffusion se fait, mais avec le parachute des BP ou/et des BT.

Progressivement, et tant bien que mal, le Bac pro fait sa place (18/11/98), avec une tendance à reproduire la logique de métiers qui a inspiré les BT et cohabite avec les BP. Il semble que le côté attractif pour les jeunes du BEP par rapport au CAP a également une influence (08/07/02).

A partir de 1999, on a l'impression que se dessine une nouvelle phase avec intégration des BEP et des Bac pro dans les identités professionnelles. Le débat sur le niveau V et l'intégration des BEP (01/02/99) a précédé celui relatif aux Bac pro (23/06/03). Les BTS sont peu mentionnés.

Deux grandes périodes de création et de rénovation : 1987-1992 avec 7 Bac pro concernés, 2005-2008 avec 13.

Sur la base des dernières données disponibles en 2005 :

- les élèves en dernière année de niveau V sont majoritaires (60 % dans le gros œuvre, 75 % dans le second œuvre) et dans un cas comme dans l'autre, le CAP est dominant ;

- les élèves de dernière année de niveau IV constituent 30 % dans le gros œuvre de façon relativement stable, 20 % dans le second œuvre où ils ont connu une forte croissance ces dernières années. Le Bac techno est dominant dans le gros œuvre (12 % de l'ensemble des élèves de terminale, relativement stables), le BP dans le second œuvre (10 % en 2005, en forte progression). En ce qui concerne le Bac pro, il est stabilisé autour de 8 % dans le gros œuvre, et atteint le même niveau dans le second œuvre, mais dans un mouvement de progression. La part croissante du niveau IV dans le second œuvre se répercute à la fois sur le BP et le Bac pro ;
- Les élèves de dernière année de niveau III représentent 10 % de l'ensemble de façon relativement stable pour le gros œuvre, 4 % sur le second œuvre où ils progressent faiblement.

3. DONNÉES STATISTIQUES DES BAC PRO

3.1. Bac pro Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion des travaux (1987-2005) ; Bac pro Technicien du Bâtiment, études et économie (2005-2008) ; Bac pro Technicien d'études du bâtiment à deux options (2008-...)

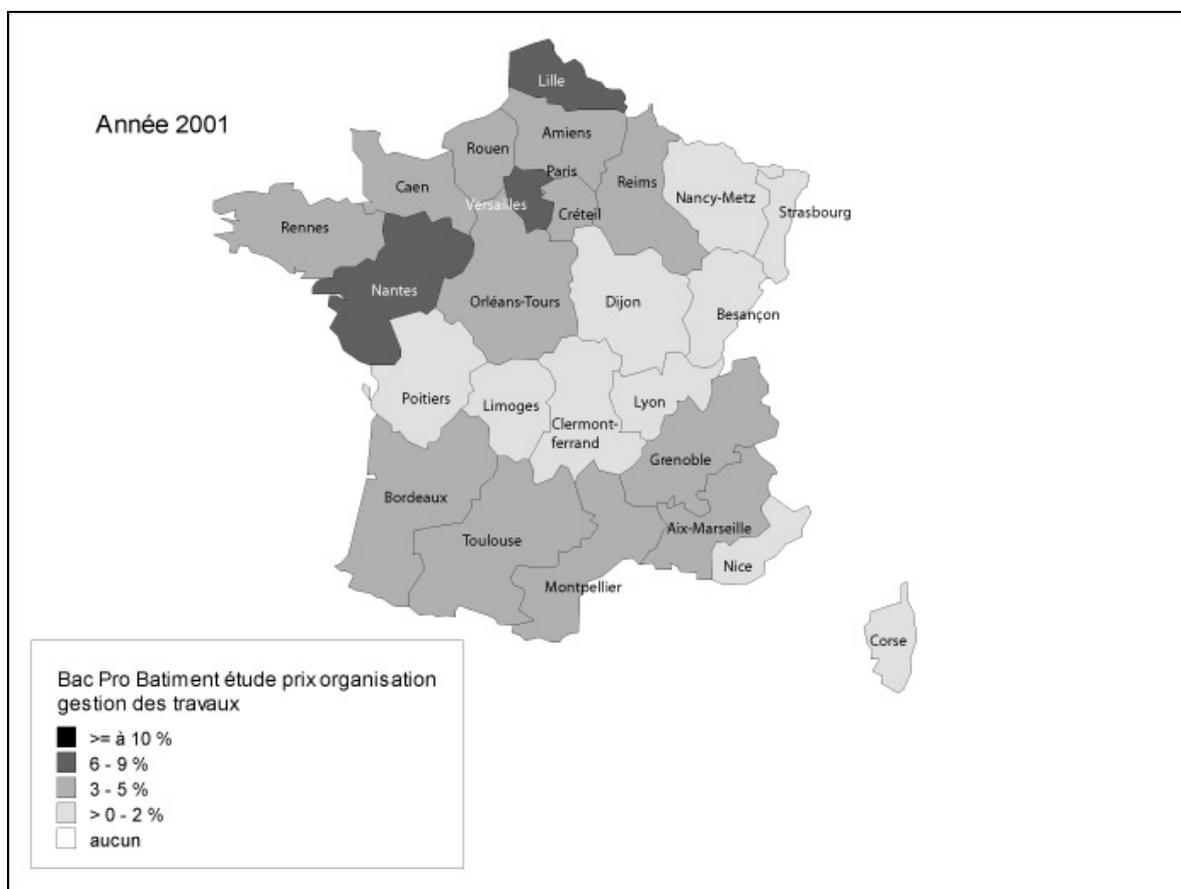
3.1.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

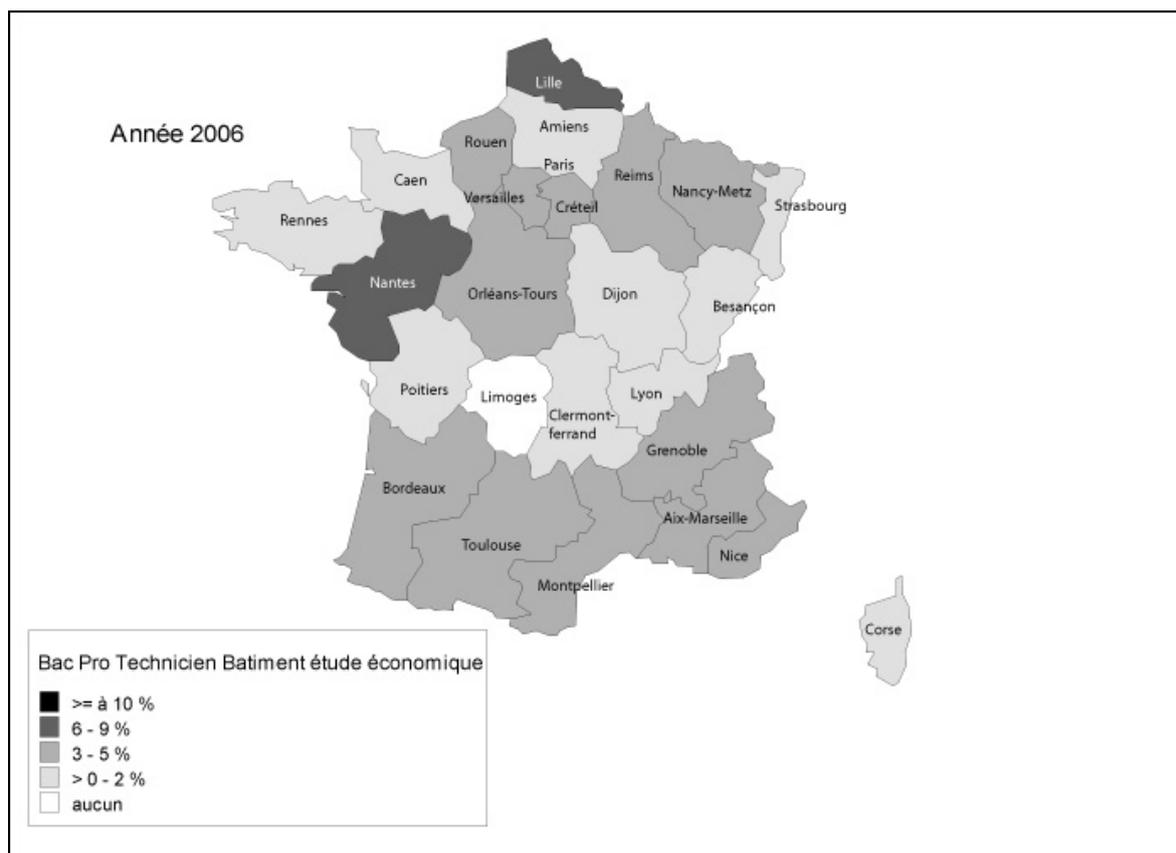
Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1987	0	0	315	100	315	
1988	7	1	559	99	566	
1989	41	5	747	95	788	
1990	31	4	712	96	743	
1991	32	4	844	96	876	100
1992	26	3	930	97	956	109
1993	33	3	1132	97	1165	133
1994	42	4	997	96	1039	118
1995	66	6	966	94	1032	118
1996	64	6	957	94	1021	117
1997	73	7	944	93	1017	116
1998	63	6	907	94	970	111
1999	68	7	840	93	908	104
2000	59	7	779	93	838	66
2001	75	9	789	91	864	99
2002	67	8	730	92	797	91
2003	81	9	796	91	877	100
2004	75	9	740	91	815	93
2005	80	8	866	92	946	108
2006	87	9	902	91	989	113
2007	138	11	1092	89	1230	140

3.1.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	Taux%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1988	494	274	55	494	274						
1989	670	421	62	653	410	17	11				
1990	911	611	67	880	587	31	24				
1991	923	573	62	923	573						
1992	843	585	69	822	568	21	17				
1993	1027	610	59	989	587	38	23				
1994	1204	832	69	1163	807	41	25				
1995	1288	875	67	1247	843	41	32				
1996	1205	871	72	988	729	98	73	81	51	38	18
1997	1193	774	64	971	650	69	46	82	49	71	29
1998	1187	842	70	957	703	72	54	89	52	69	33
1999	1181	926	78	972	777	68	57	82	54	59	38
2000	1090	827	75	871	679	73	66	107	66	39	16
2001	1053	751	71	857	619	56	49	63	48	77	35
2002	1120	712	63	873	571	82	64	87	61	78	16
2003	1067	676	63	772	508	68	43	137	93	90	32
2004	1106	781	70	811	586	88	68	124	86	83	41
2005	1044	764	73	777	580	75	60	142	103	50	21
2006	1190	858	72	886	639	80	61	162	131	62	27
2007	1256	907	72	949	710	95	63	159	114	53	20

3.1.3.Répartition des effectifs en formation par académie





3.1.4. Origine scolaire

69,3 % des élèves de première année proviennent du BEP des Techniques de l'architecture et de l'habitat, 5,2 % du BEP des Techniques du géomètre et de la topographie et 5,2 % du BEP des techniques du gros œuvre du bâtiment.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 31 mars 1987 portant création **du baccalauréat professionnel, spécialité Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion de travaux, et fixant les modalités de préparation et de délivrance de ce baccalauréat**

Art.3 . – L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel section Bâtiment : Étude de prix, organisation et gestion de travaux est ouverte en priorité aux élèves titulaires du brevet d'études professionnelles :

- constructeur du bâtiment ;
- constructeur en génie civil et éléments industrialisés, option Mise en œuvre ;
- dessinateur en génie civil (bâtiment et travaux publics) ;
- peinture et revêtements (sols et murs) ;
- installations sanitaires et thermiques ;
- métré du bâtiment ;
- charpente construction bois.

Peuvent également être admis :

a) Des élèves titulaires d'un des diplômes suivants :

Certificats d'aptitude professionnelle préparés après la classe de troisième :

- constructeur en béton armé des travaux publics ;
- constructeur en maçonnerie et béton armé ;
- carreleur mosaïste ;
- plâtrier à trois options ;
- charpentier en bois : structures, escaliers, coffrages ;
- menuisier du bâtiment et d'agencement ;
- monteur en équipement technique du bâtiment à deux options ;
- peintre-vitrier applicateur de revêtements ;
- solier-moquettiste.

b) Des élèves ayant accompli au moins la scolarité complète dans une classe de première préparant à l'un des diplômes suivants :

- baccalauréat technologique Génie civil (bâtiment et travaux publics) ;
- brevet de technicien Études et économie de la construction ;
- brevet de technicien Encadrement de chantier, génie civil (bâtiment et travaux publics).

c) des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation, s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

Arrêté du 3 septembre 1997 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion de travaux, et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion de travaux, est ouvert :

a) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole, relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- BEP Construction bâtiment gros œuvre ;
- BEP Travaux publics (ouvrages d'art) ;
- BEP Construction et topographie ;
- BEP Finition ;
- BEP Équipements techniques Énergie ;
- BEP Bois et matériaux associés ;
- BEP Constructeur de bâtiment ;
- BEP Constructeur en génie civil et éléments industrialisés, option B : mise en œuvre ;
- BEP Dessinateur en génie civil (bâtiment et travaux publics) ;
- BEP Métré du bâtiment ;
- BEP Peinture et revêtements (sols et murs) ;
- BEP Installations sanitaires et thermiques ;
- BEP Charpente-construction bois ;
- BEP Technique du toit ;
- BEP Structures métalliques ;
- CAP Construction en béton armé du bâtiment ;
- CAP Construction maçonnerie et béton armé ;
- CAP Carrelage mosaïque ;

- CAP Construction en béton armé des travaux publics ;
 - CAP Plâtrerie : plâtres et préfabriqués ;
 - CAP Plâtrerie-peinture ;
 - CAP Peinture-vitrierie-revêtement ;
 - CAP Sols et moquettes ;
 - CAP Installations sanitaires ;
 - CAP Installations thermiques ;
 - CAP Structure-ossature-charpente ;
 - CAP Menuiserie agencement ;
 - CAP Métallerie ;
 - CAP Constructeur en maçonnerie et béton armé ;
 - CAP Carreleur mosaïste ;
 - CAP Constructeur en béton armé des travaux publics ;
 - CAP Plâtrier à trois options ;
 - CAP Peintre, vitrier, applicateur de revêtements ;
 - CAP Solier moquettiste ;
 - CAP Monteur en équipement technique du bâtiment à deux options ;
 - CAP Charpentier en bois : structures, escaliers, coffrages ;
 - CAP Menuisier du bâtiment et d'agencement ;
 - CAP Tailleur de pierre.
- b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :
- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés aux a ci-dessus ;
 - ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
 - titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;
 - ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
 - ayant accompli une formation à l'étranger.
- Les candidats visés au b font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Arrêté du 11 juillet 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « technicien du bâtiment : études et économie » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Article 4 : L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité « technicien du bâtiment : études et économie » est ouvert :

- a) Aux candidats titulaires **du brevet d'études professionnelles des techniques de l'architecture et de l'habitat** ;
- b) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :
- **BEP des techniques du gros œuvre du bâtiment** ;
 - BEP travaux publics ;
 - **BEP des techniques du géomètre et de la topographie** ;
 - BEP finition ;
 - BEP des techniques des installations sanitaires et thermiques ;
 - BEP des techniques du froid et du conditionnement d'air ;
 - BEP bois et matériaux associés ;
 - BEP technique du toit ;
 - BEP des techniques des métaux, du verre et des matériaux de synthèse du bâtiment ;
- c) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, aux candidats :
- titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole, relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel ;
 - titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés aux a et b ci-dessus ;
 - ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
 - titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;
 - ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;

- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au c font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

3.1.5.Poursuite d'études

En 2007, la BCP enregistre 263 personnes inscrites en formation sous statut scolaire qui ont suivi l'année précédente ce Bac pro. 96 redoublent soit 10,6 % des inscrits scolaires en 2006.

Le nombre de poursuivants est donc de 167 soit 23,5 % des candidats potentiels. 76 de ces poursuivants (45,5 %) vont en BTS Études et économie-construction, 25 (14,9 %) en BTS Bâtiment et 15 (8,9 %) en BTS Travaux publics.

3.1.6.Synthèse

Les effectifs de ce Bac pro, relativement constants sur la période – entre 800 et 1000 – semblent décoller en 2007, ce qui peut être mis en lien avec la refonte de 2005. La part des apprentis en dernière année est comprise entre 8 % et 9 % depuis 2001, elle passe à 11 % en 2007. Celle des inscrits au titre de la formation continue entre 12 % et 13 % depuis 2002. 7 élèves de première année sur 10 proviennent du BEP des Techniques de l'architecture et de l'habitat. Le taux de poursuites d'études après le Bac pro est de 23,5 % (24,4 % pour l'ensemble des Bac pro) : ces poursuites concernent essentiellement des BTS du secteur, principalement Études et économie-bâtiment. L'ensemble du territoire est couvert par ce Bac pro, avec une légère concentration sur les académies de Lille et de Nantes.

Il s'agit d'un Bac pro qui ne correspond pas vraiment à la mission d'origine du diplôme de former de futurs techniciens d'atelier, dans la mesure où l'on est plus au niveau des bureaux de préparation. Sa première rénovation a été reculée : on peut expliquer cela par la réflexion globale sur les Bac pro qui a paru nécessaire en préalable à la CPC, mais aussi par l'existence du BT Encadrement de chantier. En revanche, sa seconde rénovation a été très rapide : Technicien du bâtiment : études et économie de 2005 à 2008, il est devenu : Technicien d'études du bâtiment option A : Études et économie, option B Architecture en 2008.

En termes de transversalité, ce Bac pro cherchait au départ à associer les fonctions d'études, d'organisation et de gestion, il a subi une réorientation vers la dimension Études, avec une option orientée vers les questions économiques, l'autre vers la conception. C'est donc un phénomène assez classique de dédoublement par options.

3.2. Bac pro Travaux publics (1988-2005) ; Bac pro Travaux publics (2005-...)

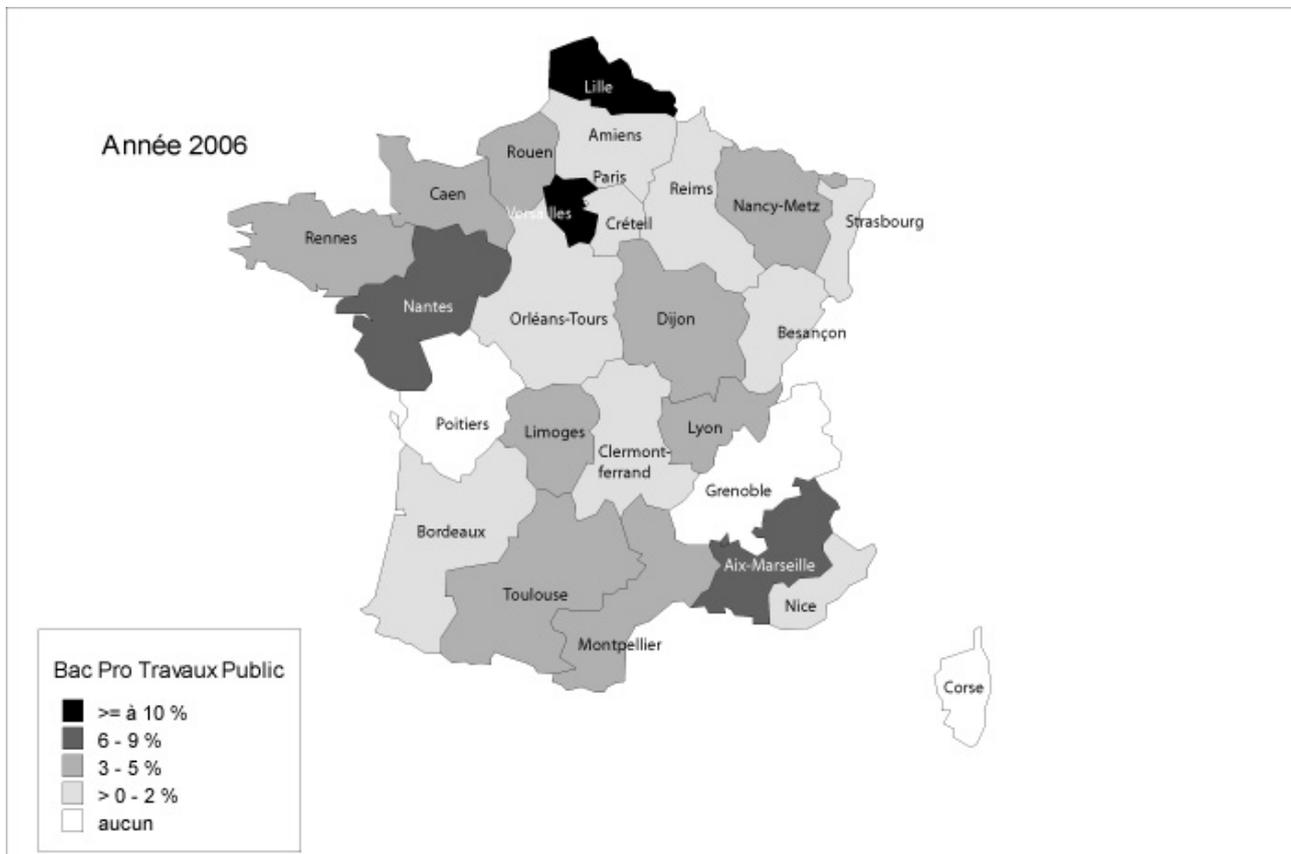
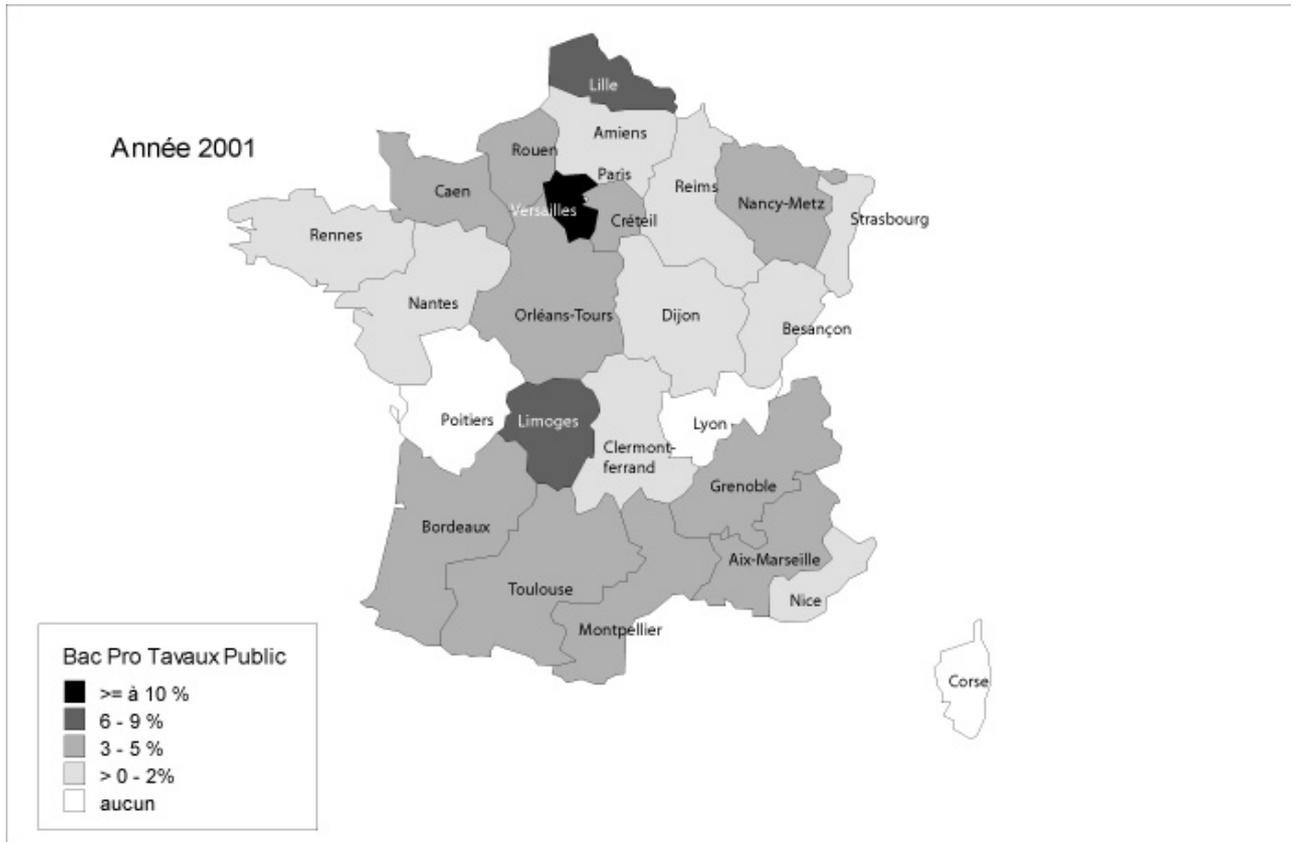
3.2.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1989	35	34	68	66	103	
1990	20	7	249	93	269	
1991	16	5	279	95	295	
1992	29	8	340	92	369	
1993	22	5	390	95	412	100
1994	28	8	341	92	369	89
1995	23	6	382	94	405	98
1996	26	7	337	93	363	88
1997	56	13	362	87	418	101
1998	55	14	342	86	397	96
1999	45	12	327	88	372	90
2000	65	17	326	83	391	95
2001	30	10	276	90	306	74
2002	32	10	277	90	309	75
2003	43	14	273	86	316	77
2004	52	15	299	85	351	85
2005	63	18	295	82	358	87
2006	155	34	296	66	451	109
2007	133	32	288	68	421	102

3.2.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	Taux%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1990	135	90	66	113	77	22	13				
1991	330	257	77	312	245	18	12				
1992	303	248	81	287	235	16	13				
1993	400	297	74	371	278	29	19				
1994	419	317	75	392	299	27	18				
1995	422	297	70	395	274	27	23				
1996	415	344	82	377	315	22	21	2	1	14	7
1997	376	297	78	321	259	30	26	12	8	13	4
1998	391	302	77	343	269	38	28	1	1	9	4
1999	385	303	78	351	276	21	18	2	2	11	7
2000	350	291	83	326	270	13	13	1		10	8
2001	353	293	83	327	275	20	17			6	1
2002	322	263	81	292	237	18	18	1	1	11	7
2003	322	246	76	271	210	32	30			19	6
2004	334	279	83	270	228	44	44	1	1	19	6
2005	373	317	84	288	243	51	49	24	23	10	2
2006	393	341	86	291	253	63	59	28	26	11	3
2007	463	400	86	292	250	132	120	29	28	10	2

3.2.3. Répartition des effectifs en formation par académie



3.2.4. Origine scolaire

37,6 % des élèves de première année de ce Bac pro proviennent du BEP Travaux publics, 19,5 % du BEP Techniques du géomètre et de la topographie, et 14,2 % du CAP Conduite d'engins des travaux publics.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 3 mai 1988 portant création du baccalauréat professionnel (section Travaux publics) et fixant les modalités de préparation et de délivrance de ce baccalauréat.

Art.3 L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel (section Travaux publics) est ouverte en priorité aux élèves titulaires du brevet d'études professionnelles :

- Travaux publics (ouvrage d'art) ;
- constructeur bâtiment gros œuvre ;
- constructeur de bâtiment ;
- Bois et matériaux associés,

et aux titulaires des certificats d'aptitude professionnelle :

- Construction béton armé travaux publics ;
- Construction en canalisation d'hygiène publique et voies urbaines ;
- Construction en béton armé de bâtiment ;
- Construction maçonnerie béton armé ;
- Conducteur d'engins de chantier de travaux publics ;
- Structure ossature charpente,

préparés après la classe de troisième.

Peuvent également être admis :

a) Des élèves titulaires d'un des diplômes suivants :

- BEP constructeur en génie civil et éléments industrialisés (option B Mise en œuvre) ;
- BEP Constructeur en génie civil (option A Fabrication en usine) ;
- BEP Charpente, construction, bois ;
- BEP Bois (construction, agencement, mobilier) ;
- BEP Dessinateur en génie civil (bâtiment et travaux publics) ;
- BEP Opérateur géomètre topographe ;
- BEP Agent de maintenance (option B Matériel de travaux publics et manutention) ;
- BEPA Conduite et entretien de machines agricoles ;
- BEPA Horticulture sous option Jardins, espaces verts ;
- CAP Constructeur en béton armé des travaux publics ;
- CAP Constructeur en béton armé du bâtiment ;
- CAP Constructeur en maçonnerie et béton armé ;
- CAP Charpentier en bois (structure, escaliers, coffrages) ;
- CAP Dessinateur en bâtiment ;
- CAP Mécanicien d'engins de chantier des travaux publics

Préparés après la classe de troisième.

b) Des élèves ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première conduisant à l'un des diplômes suivants :

- baccalauréat technologique F4 Génie civil (bâtiment et travaux publics) ;
- brevet de technicien Encadrement de chantier (génie civil), bâtiment et travaux publics.

c) des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation, s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

Arrêté du 19 avril 1990 modifiant les dispositions de l'arrêté du 3 mai 1988 relatives aux modalités de préparation et de délivrance du baccalauréat professionnel section Travaux publics

Art. 1er. - A l'article 3, alinéa 2 (a), de l'arrêté du 3 mai 1988 susvisé, ajouter:

- C.A.P. Opérateur géomètre-topographe;
 - C.A.P. Opérateur géomètre,
- préparés après la classe de troisième.

Arrêté du 3 septembre 1997 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité Travaux publics, et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité Travaux publics, est ouvert :

a) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole, relevant d'un secteur professionnel en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivantes :

- BEP Constructeur en génie civil et éléments industrialisés, option B : Mise en œuvre ;
- BEP Constructeur en génie civil, option A : Fabrication en usine ;
- BEP Charpente-construction-bois ;
- BEP Bois (construction, agencement, mobilier) ;
- BEP Dessinateur en génie civil (bâtiment et travaux publics) ;
- BEP Opérateur géomètre topographe ;
- BEP Agent de maintenance, option B : Matériel de travaux publics et manutention ;
- BEPA : Conduite et entretien de machines agricoles ;
- BEPA : Horticulture sous option, jardins espaces verts ;
- CAP Constructeur en béton armé des travaux publics ;
- CAP Constructeur en béton armé du bâtiment ;
- CAP Constructeur en maçonnerie et béton armé ;
- CAP Charpentier en bois : structures, escaliers, coffrages ;
- CAP Dessinateur en bâtiment ;
- CAP Mécanicien d'engins de chantier des travaux publics.

b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés au a ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;

- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au b font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Arrêté du 11 juillet 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « travaux publics » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Article 4 : L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité « travaux publics » est ouvert :

a) Aux candidats titulaires **du brevet d'études professionnelles travaux publics** ;

b) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- BEP des techniques du gros œuvre du bâtiment ;
- **BEP des techniques du géomètre et de la topographie** ;
- CAP de constructeur d'ouvrages d'art ;
- CAP de constructeur de routes ;
- CAP de constructeur en canalisations des travaux publics ;
- **CAP conduite d'engins des travaux publics** ;

c) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, aux candidats :

- titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel ;
- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés aux a et b ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au c font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

3.2.5. Poursuite d'études

En 2007, la BCP enregistre 44 personnes inscrites en formation sous statut scolaire qui ont suivis l'année précédente ce Bac pro. 8 redoublent, soit 2,7 % des inscrits scolaires en 2006. Le nombre de poursuivants (BCP) est donc de 36 soit 14,4 % des candidats potentiels (admis scolaire 2007). 21 d'entre eux vont en BTS Travaux publics et 8 en CAP Conducteur routier marchandises.

3.2.6. Synthèse

Effectifs de dernière année oscillant entre 300 et 400. La réforme de 2005 semble entraîner un léger redressement qui peut également être rapproché de la croissance de la part des apprentis depuis 2001. La part des candidats au titre de la formation continue est d'environ 6 % depuis 2005, elle était très faible auparavant. La couverture territoriale est à peu près assurée, avec une polarisation sur les académies de Versailles et Lille. Les élèves de première année viennent de spécialités du bâtiment, mais avec une certaine diversité. A l'issue de la formation, 14,4 % poursuivent leurs études (24,4 % pour l'ensemble des Bac pro), 6 sur 10 vers le BTS travaux publics, et, ce qui est plus étonnant, près de 2 sur 10 vers le CAP Conducteur routier de marchandise.

Les travaux publics constituent un groupe relativement autonome au sein du BTP. Est-ce que ce Bac pro permettait de conforter cette autonomie et d'échapper au BT Encadrement de chantier-génie civil ? En

revanche, une proposition d'options à ce Bac pro échoue, mais des dominantes sont proposées : correspondent-elles à la dimension « familles professionnelles » évoquée dans le compte rendu du 14/03/88 ?

3.3. Bac pro Maintenance et gestion en climatique (1988-1990) ; Bac pro Énergétique option Installations et mise en œuvre des systèmes énergétiques et thermiques (1990-2006) ; Bac pro Énergétique option Gestion et maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (1990-2006) ; Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (2006-...) ; Bac pro Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (2006-...).

3.3.1.Évolution des effectifs de dernière année

Bac pro Maintenance et gestion en climatique (1988-1990)

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total
1989	0	0	237	100	237
1990	35	6	550	94	585
1991	36	6	531	94	567
1992	0	0	599	100	599

**Bac pro Énergétique
option Installations et mise en œuvre des systèmes énergétiques et thermiques
(1990-2006)**

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1991	14	42	19	58	33	
1992	18	5	335	99	353	
1993	17	3	599	97	616	
1994	15	2	645	98	660	
1995	52	6	785	94	837	100
1996	60	7	818	93	878	105
1997	81	9	864	91	945	113
1998	111	11	934	89	1045	125
1999	130	12	925	88	1055	126
2000	154	14	909	86	1063	127
2001	160	15	893	85	1053	125
2002	166	16	884	84	1050	125
2003	191	18	887	82	1078	129
2004	158	14	940	86	1098	131
2005	161	14	994	86	1155	132
2006	229	18	1072	82	1301	155

Bac pro Énergétique
option Gestion et maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (1990-2006)

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1993	22	3	645	97	667	
1994	34	5	617	95	651	
1995	46	6	739	94	785	
1996	34	5	682	95	716	
1997	75	10	667	90	742	100
1998	105	14	645	86	750	101
1999	108	14	690	86	798	108
2000	149	18	672	82	821	111
2001	172	20	682	80	854	115
2002	136	18	632	82	768	104
2003	146	17	718	83	864	116
2004	177	19	736	81	913	123
2005	187	19	786	81	973	131
2006	221	23	761	77	982	132

3.3.2. Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Bac pro Énergétique option Installations et mise en œuvre des systèmes énergétiques et thermiques (1990-2006)

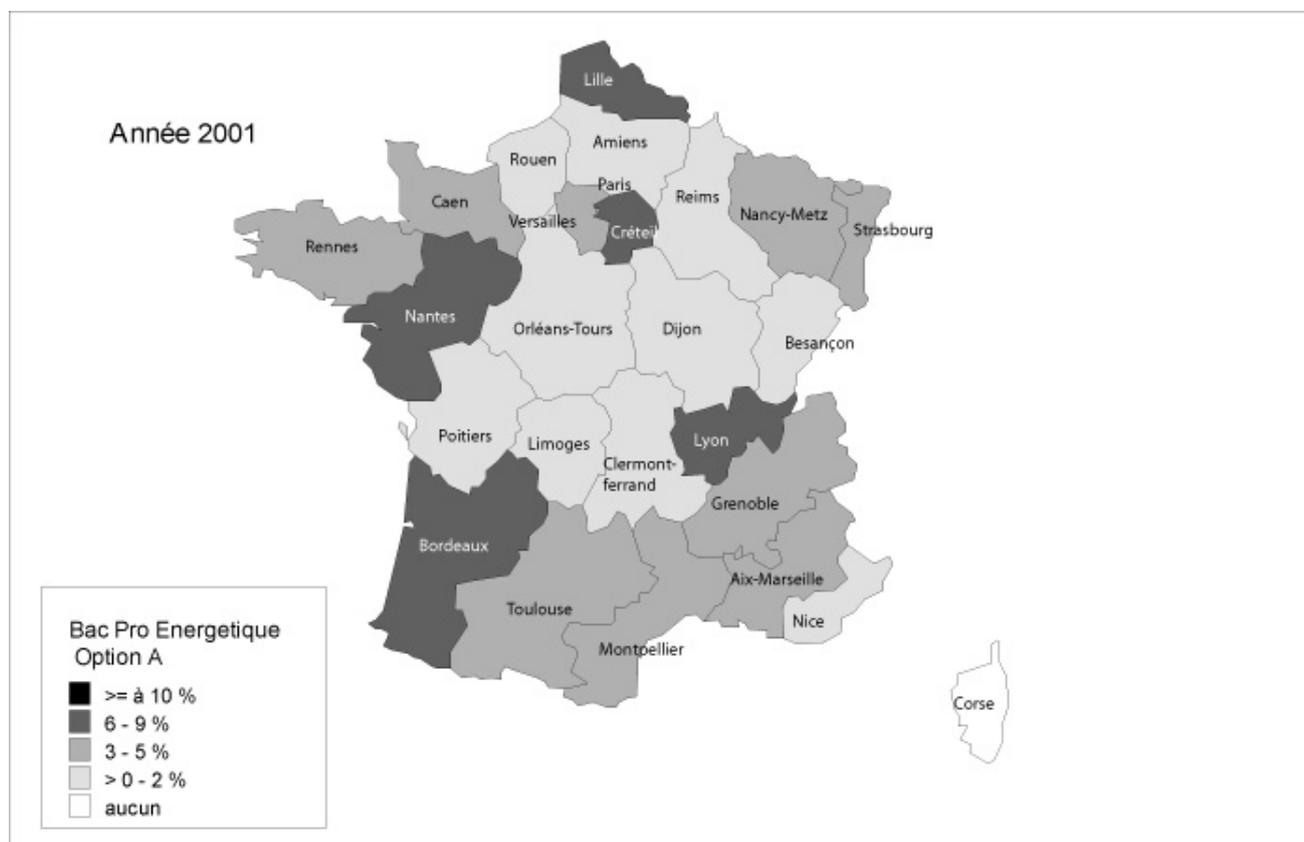
Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	Taux%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présent	Admis
1992	797	498	62	797	498						
1993	494	366	74	476	352	18	14				
1994	751	541	72	731	526	20	15				
1995	839	583	69	827	577	12	6				
1996	998	812	81	861	710	67	53	51	36	19	13
1997	972	818	84	851	734	57	52	44	26	20	6
1998	1025	745	72	875	647	89	63	51	30	10	5
1999	1138	881	77	938	748	88	68	83	51	29	14
2000	1119	932	83	919	762	118	113	54	43	28	14
2001	1131	854	75	975	735	103	88	18	13	35	18
2002	1132	899	79	894	721	130	115	64	37	44	26
2003	1094	824	75	840	656	111	92	113	64	30	12
2004	1178	825	70	856	611	157	117	116	71	49	26
2005	1251	865	69	882	618	167	128	131	84	71	35
2006	1472	1172	79	998	796	215	192	204	152	55	32

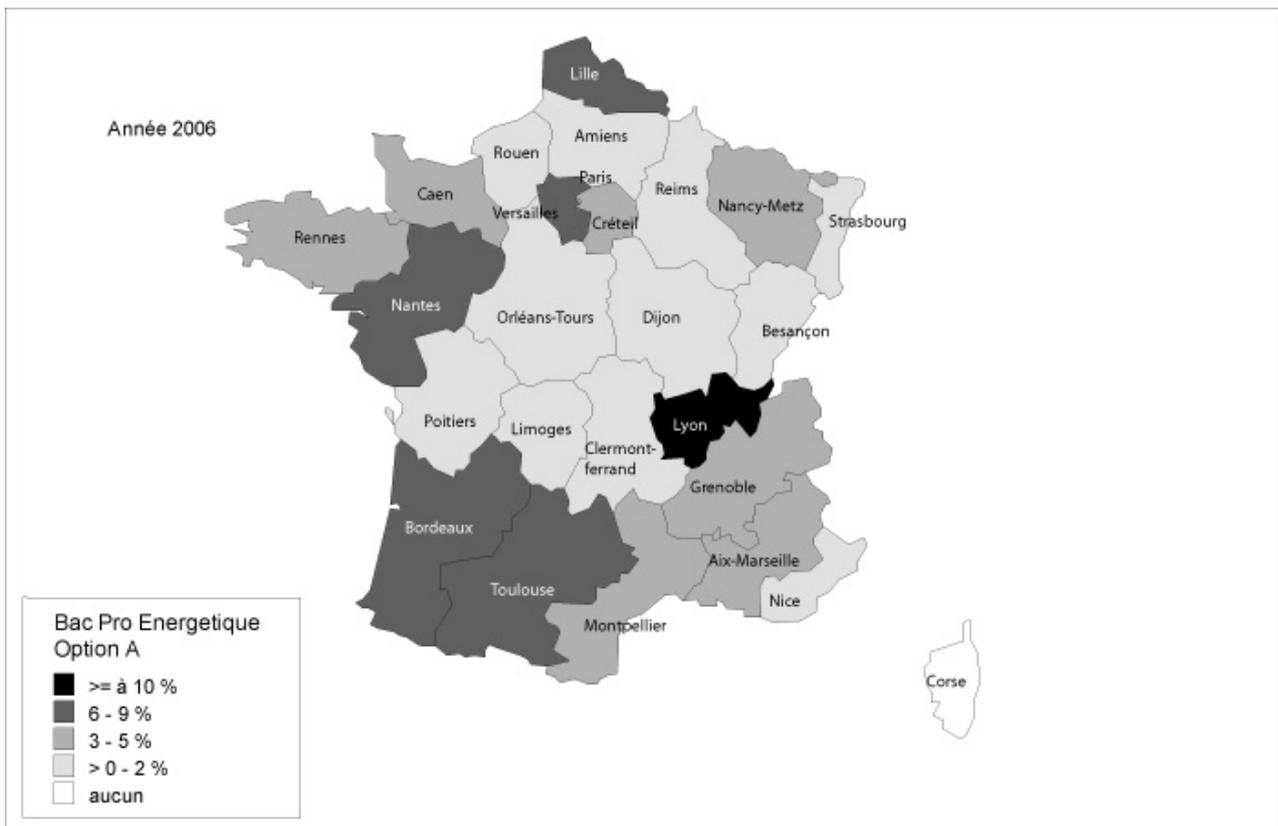
**Bac pro Énergétique option Gestion et maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
(1990-2006)**

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	Taux%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1992	447	369	82	427	351	20	18				
1993	604	405	67	583	389	21	16				
1994	674	456	67	653	442	21	14				
1995	747	509	68	713	484	34	25				
1996	811	626	77	698	537	38	35	61	49	14	5
1997	767	568	74	657	489	54	45	33	26	23	8
1998	776	587	75	651	515	63	53	38	15	24	4
1999	768	599	77	660	523	84	68	4	3	20	5
2000	843	700	83	707	587	96	86	4	3	36	24
2001	812	602	74	681	497	105	87	1	1	25	17
2002	913	653	71	679	484	154	126	44	23	36	20
2003	873	652	74	611	454	137	118	71	49	54	31
2004	952	621	65	688	448	151	117	61	35	52	21
2005	1042	694	66	713	471	171	132	97	63	61	28
2006	1134	883	77	756	583	203	176	109	89	66	35

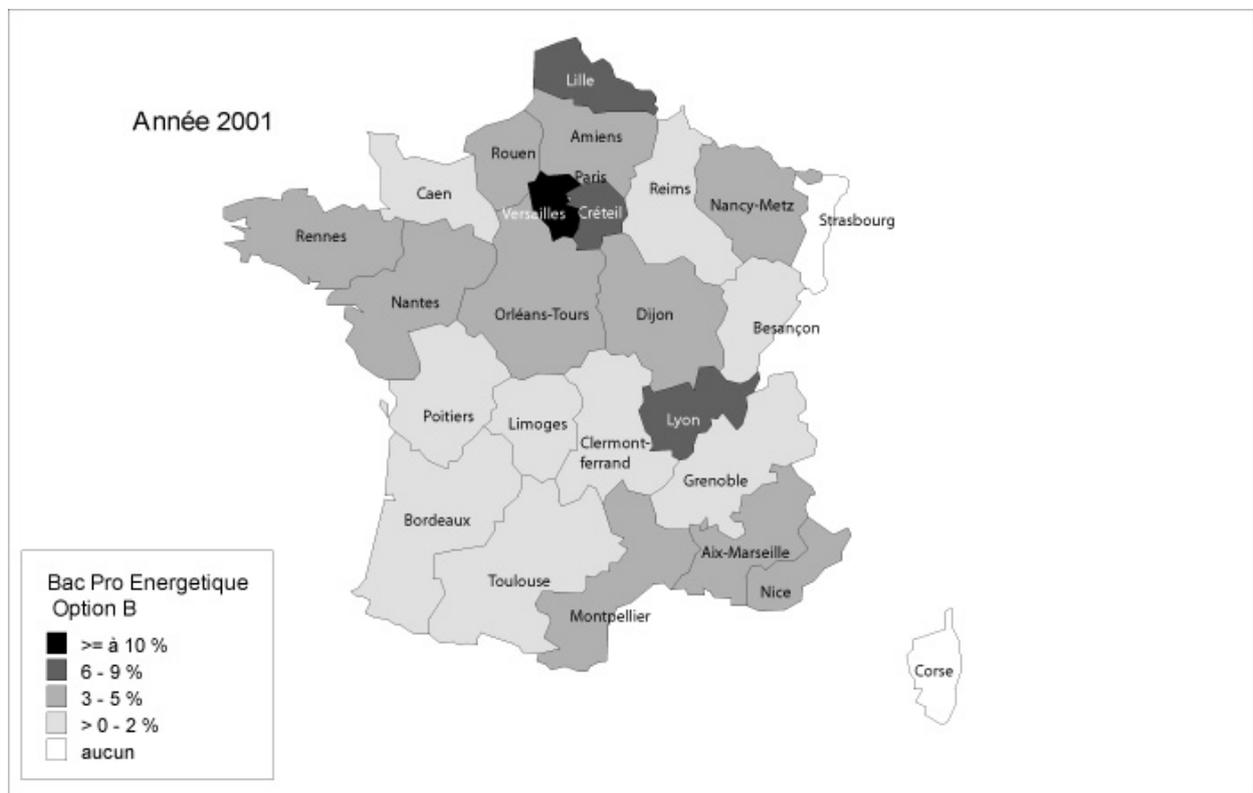
3.3.3. Répartition des effectifs en formation par académie

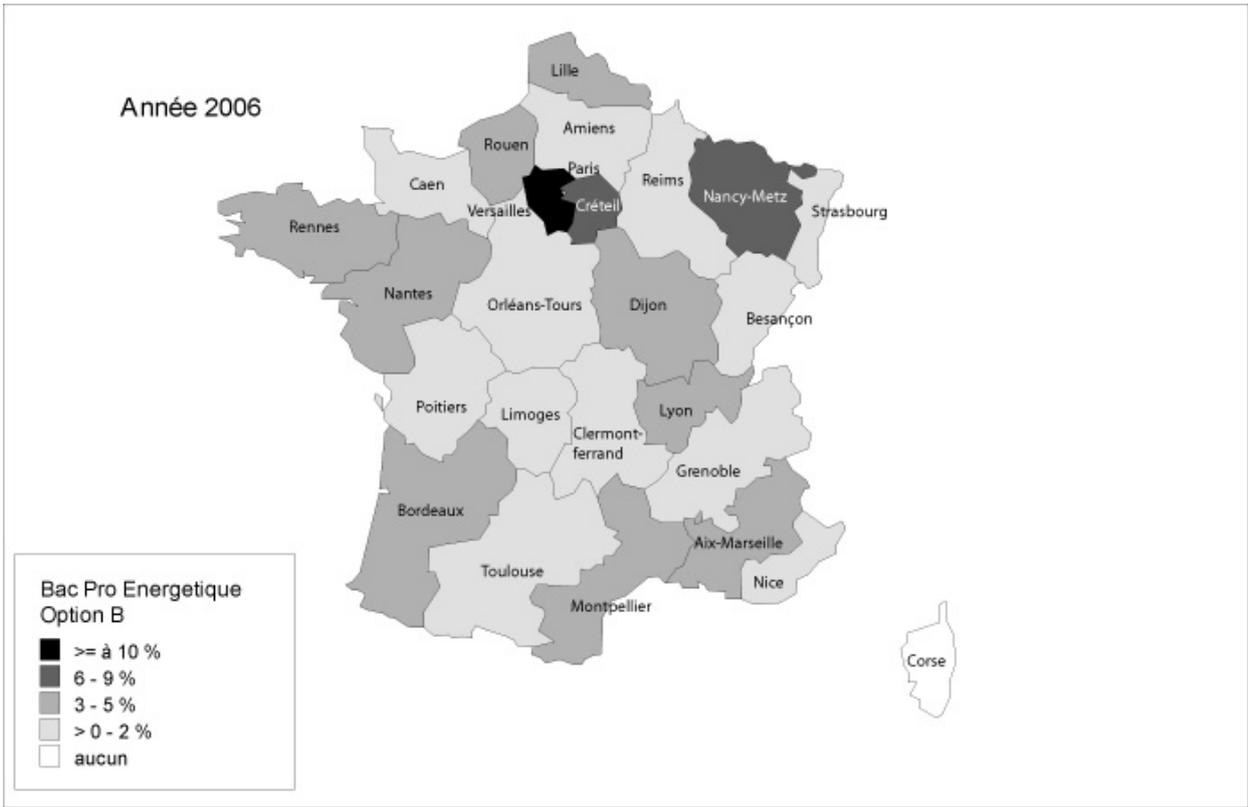
Bac pro Énergétique option Installation et mise en œuvre des systèmes énergétiques et climatiques (1990-2004) puis Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (2006-)





Bac pro Énergétique option Gestion et maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (1990-2006)





3.3.4. Origine scolaire

Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (2006-...)

52,1 % des élèves de première année de ce Bac pro proviennent du BEP Technique installation sanitaire thermique, 22,7 % du BEP Techniques froid conditionnement d'air et 14,2 % du BEP Métiers de l'électrotechnique.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 3 mai 2006 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Article 4

L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité « technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques » est ouvert :

a) Aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- **brevet d'études professionnelles « techniques des installations sanitaires et thermiques » ;**
- **brevet d'études professionnelles « techniques du froid et du conditionnement d'air » ;**

b) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles autres que ceux fixés au a ci-dessus, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- **brevet d'études professionnelles « métiers de l'électrotechnique » ;**
- brevet d'études professionnelles « maintenance des systèmes mécaniques automatisés » ;
- brevet d'études professionnelles « maintenance des équipements de commande des systèmes industriels » ;
- certificat d'aptitude professionnelle « installateur thermique » ;
- certificat d'aptitude professionnelle « installateur sanitaire » ;
- certificat d'aptitude professionnelle « froid climatisation » ;
- certificat d'aptitude professionnelle « installation en équipements électriques » ;

c) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les candidats :

- titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle autres que ceux visés aux a et b ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au c font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Bac pro Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (2006-...)

39,6 % des élèves de première année de ce Bac pro proviennent du BEP Technique installation sanitaire thermique, 28,8 % du BEP Techniques froid conditionnement d'air et 19,5 % du BEP Métiers de l'électrotechnique.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 3 mai 2006 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Article 4 : L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité « technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques » est ouvert :

a) Aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- **brevet d'études professionnelles « techniques des installations sanitaires et thermiques » ;**
- **brevet d'études professionnelles « techniques du froid et du conditionnement d'air » ;**
- **brevet d'études professionnelles « métiers de l'électrotechnique » ;**
- brevet d'études professionnelles « maintenance des systèmes mécaniques automatisés » ;
- brevet d'études professionnelles « maintenance des équipements de commande des systèmes industriels » ;

b) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles autre que ceux fixés au a ci-dessus ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole, relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- certificat d'aptitude professionnelle « installateur thermique » ;
- certificat d'aptitude professionnelle « installateur sanitaire » ;
- certificat d'aptitude professionnelle « froid climatisation » ;
- certificat d'aptitude professionnelle « installation en équipements électriques » ;

c) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les candidats :

- titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle autre que ceux visés aux a et b ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au c font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

3.3.5. Poursuite d'études

Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (2006-...)

En 2007, la BCP enregistre 133 personnes inscrites en formation sous statut scolaire qui ont suivi l'année précédente le Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques. 51 redoublent, soit 6,7 % des inscrits scolaires en 2006.

Le nombre de poursuivants est donc de 82 soit 10,8 % des candidats potentiels. 22 de ces poursuivants (26,8 %) vont en BTS Fluide énergie : gestion systèmes fluides énergétiques, 18 (21,9 %) en BTS Fluide énergie environnement : génie climatique et 10 (12,1 %) en BTS Fluide énergie environnement : génie frigorifique.

Bac pro Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (2006-...)

En 2007, la BCP enregistre 138 personnes inscrites en formation sous statut scolaire qui ont suivi l'année précédente le Bac pro technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques. 20 redoublent, soit 1,8 % des inscrits scolaires en 2006. Le nombre de poursuivants est donc de 108 soit 3,7 % des candidats potentiels. 38 de ces poursuivants (35,1 %) vont en BTS Fluide énergie environnement : génie frigorifique,

20 (18,5 %) en BTS Fluide énergie environnement : génie climatique, 15 (13,8 %) en BTS Fluide énergie environnement: gestion systèmes fluides énergétique, et 10 (9,2 %) en BTS fluide énergie environnement : génie sanitaire thermique.

3.3.6. Synthèse

Un positionnement très problématique entre le sanitaire, l'énergétique, le climatique et le frigorifique... Si l'on ajoute que l'on est sur la marge du bâtiment et de la métallurgie (électrotechnique), rien ne contribue à une meilleure transparence. Peut être faut-il admettre que nous sommes dans quelque chose qui se construit ?

En tout cas, pour reprendre les éléments de généalogie :

- 1988 : Maintenance et gestion en climatique
- 1990 : Énergétique option A : Installation et mise en œuvre des systèmes énergétiques et climatiques
- 1990 : Énergétique option B : Gestion et maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
- 2006 : Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- 2006 : Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques

Exemple de segmentation progressive : un Bac pro, un Bac pro à deux options, deux Bac pro individualisés.

3.4. Bac pro Construction bâtiment gros œuvre (CBGO) (1990 – 2007) ; Bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre (2007 -...)

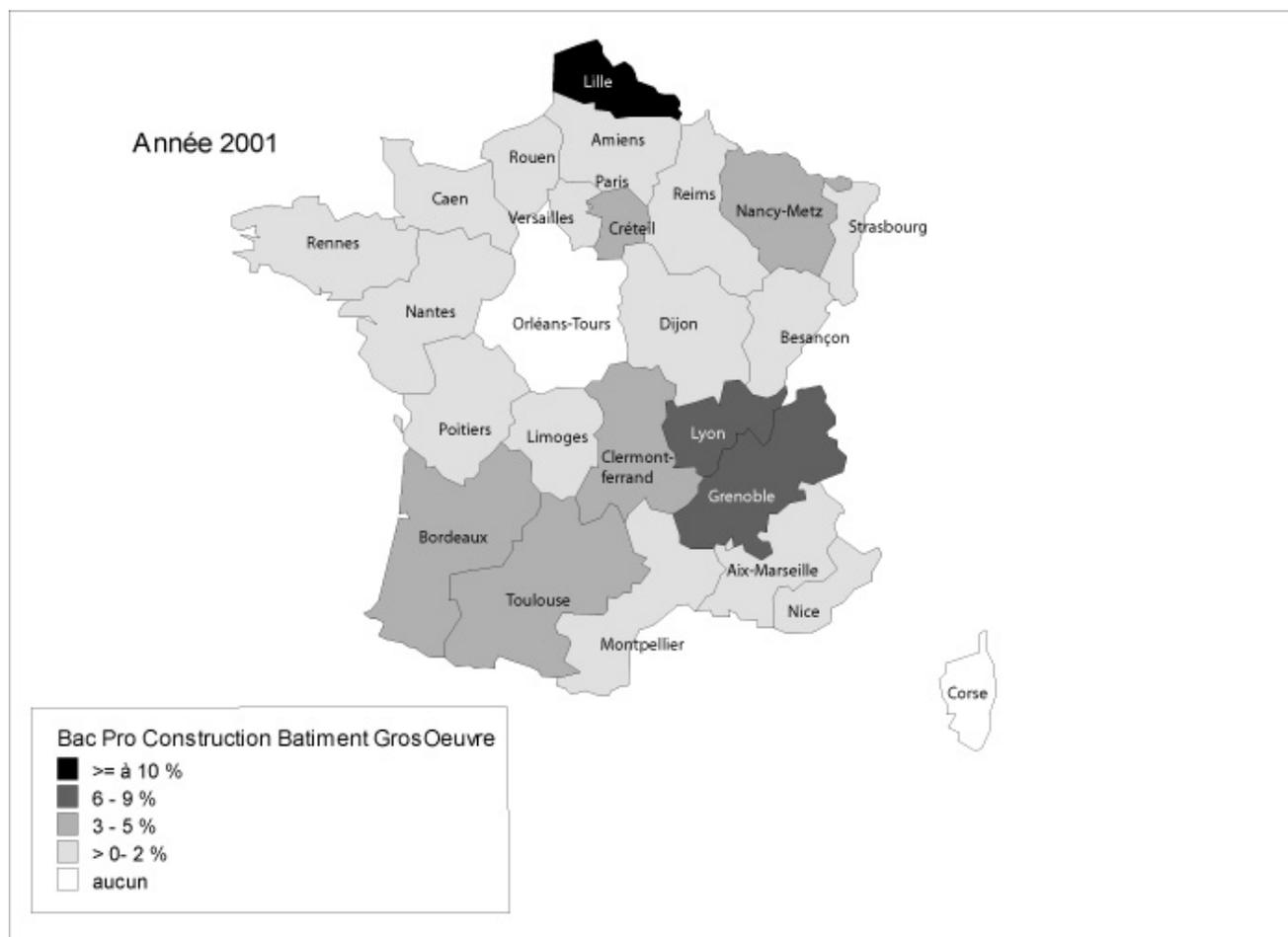
3.4.1. Évolution des effectifs en dernière année de formation

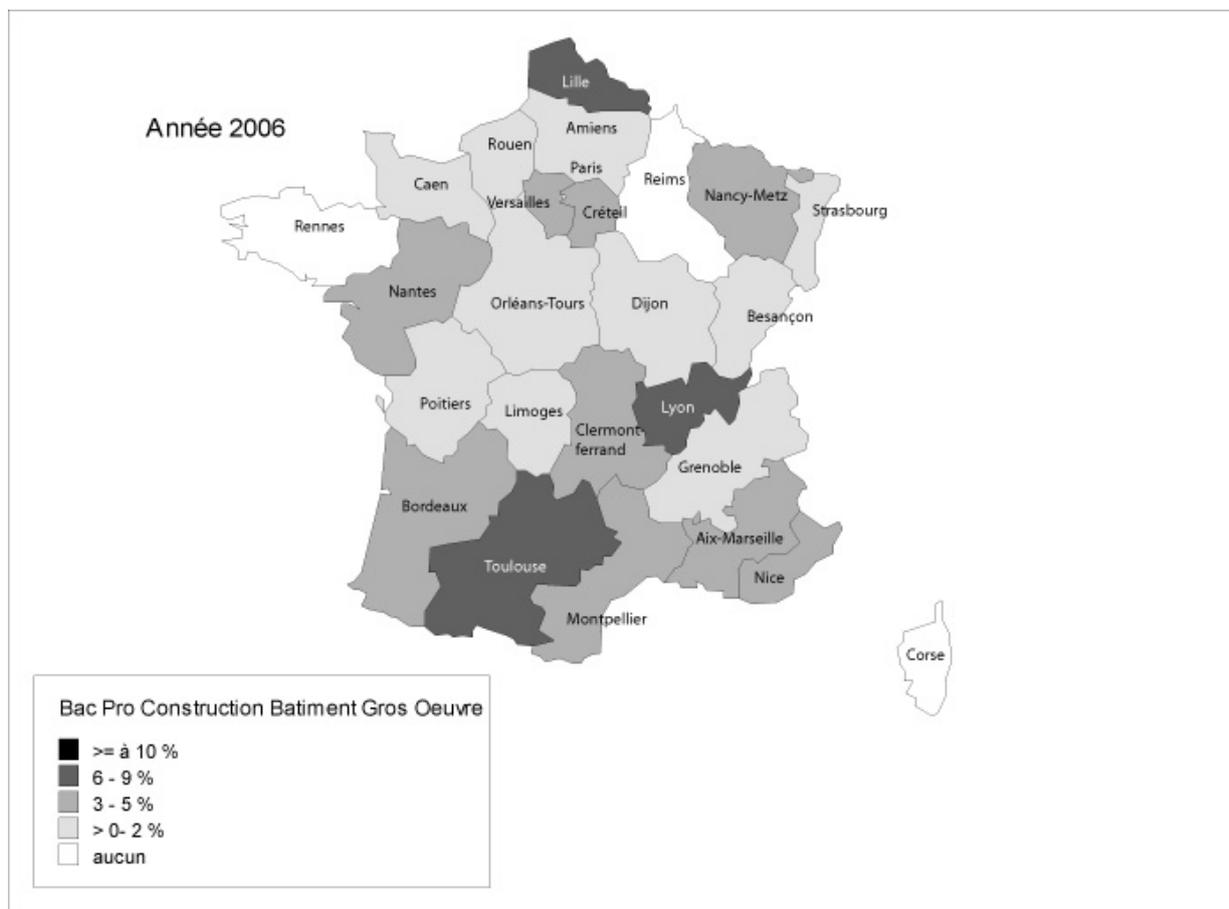
Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1991	0	0	62	100	62	
1992	24	9	245	91	269	
1993	35	10	321	90	356	
1994	47	14	300	86	347	
1995	57	15	332	85	389	100
1996	42	12	307	88	349	89
1997	39	10	337	90	376	97
1998	48	13	312	87	360	93
1999	37	11	296	89	333	86
2000	32	10	280	90	312	80
2001	67	21	259	79	326	83
2002	50	16	261	84	311	80
2003	65	19	279	81	344	88
2004	59	18	274	82	333	86
2005	76	25	230	75	306	79
2006	164	39	255	61	419	107

3.4.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	Taux%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1992	109	72	66	109	72						
1993	449	322	71	424	306	25	16				
1994	381	261	68	338	231	43	30				
1995	431	322	74	384	284	47	38				
1996	397	310	78	319	244	52	46	19	16	7	4
1997	386	310	80	309	252	43	38	22	16	12	4
1998	399	327	81	326	271	49	42	13	10	11	4
1999	389	291	74	326	246	45	36	7	4	11	5
2000	345	257	74	288	214	33	30	12	9	12	4
2001	350	252	72	306	227	21	17	1	1	22	7
2002	366	251	68	287	197	34	25	27	21	18	8
2003	358	267	74	243	174	62	53	28	25	25	15
2004	399	290	72	259	186	74	63	41	30	25	11
2005	372	307	82	253	218	70	59	27	18	22	12
2006	413	317	76	242	191	87	71	69	54	15	1
2007	465	376	80	245	196	145	125	61	50	14	5

3.4.3.Répartition des effectifs en formation par académie





3.4.4. Origine scolaire

En 2006, 72,9 % des élèves de première année proviennent du BEP des Techniques du gros œuvre du bâtiment et 6,5 % du BEP des Techniques de l'architecture et de l'habitat.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 19 juillet 1990 portant création du baccalauréat professionnel (section Construction bâtiment gros œuvre) et fixant les modalités de préparation et de délivrance de ce baccalauréat professionnel

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Construction bâtiment gros œuvre, est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants:

B.E.P. Construction bâtiment gros œuvre;

- B.E.P. Travaux publics (ouvrages d'art) ;
- C.A.P. Construction en béton armé du bâtiment ;
- C.A.P. Construction maçonnerie et béton armé ;
- C.A.P. Carrelage mosaïque ;
- C.A.P. Construction béton armé des travaux publics ;
- C.A.P. Construction de canalisations d'hygiène publique et voies urbaines ;
- C.A.P. Construction en thermique industrielle ;

Préparés après la classe de troisième.

Peuvent également être admis ;

- a) Des élèves titulaires d'un des diplômes suivants ;
- B.E.P. Construction et topographie ;
 - B.E.P. Constructeur de bâtiment ;
 - B.E.P. Constructeurs en génie civil et éléments industrialisés, option A: Fabrication en usine ;
 - B.E.P. Constructeur en génie civil et éléments industrialisés, option B: Mise en œuvre ;
 - B.E.P. Dessinateur en génie civil (bâtiment et travaux publics) ;
 - B.E.P. Métré du bâtiment ;
 - B.E.P. Opérateur-géomètre topographe ;
 - B.E.P. Bois et matériaux associés ;
 - B.E.P. Charpente-construction-bois ;
 - C.A.P. Opérateur-géomètre topographe ;
 - C.A.P. Constructeur en maçonnerie et béton armé ;
 - C.A.P. Constructeur en béton armé des travaux publics ;
 - C.A.P. Dessinateur en bâtiment ;
 - C.A.P. Opérateur-géomètre ;
 - C.A.P. Maçon de sidérurgie, option A : Maçon fumiste ;
 - C.A.P. Charpentier en bois : structures, escaliers, coffrages ;
 - C.A.P. Plâtrerie : plâtres et préfabriqués ;
 - C.A.P. Plâtrerie, peinture ;
 - C.A.P. Tailleur de pierre, préparés après la classe de troisième.
- b) Des élèves ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première conduisant à l'un des diplômes suivants :
- Baccalauréat technologique F 4 Génie civil (bâtiment et travaux publics) ;
 - Brevet de technicien Encadrement de chantier-Génie civil (bâtiment et travaux publics).
- c) Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

Arrêté du 23 juillet 1998 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité Construction, bâtiment, gros œuvre et fixant ses modalités de préparation et de délivrance.

Art. 3. – L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel est ouvert :

- a) En priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants :
- BEP Construction bâtiment gros œuvre ;
 - BEP Travaux publics (ouvrages d'art) ;
 - CAP Construction en béton armé du bâtiment ;
 - CAP Construction maçonnerie en béton armé ;
 - CAP Carrelage mosaïque ;
 - CAP Construction en béton armé des travaux publics ;
 - CAP Construction en ouvrage d'art ;
 - CAP Construction de canalisations d'hygiène publique et voies urbaines ;
 - CAP Canalisation de travaux publics ;

CAP Construction en thermique industrielle ;
BEP Construction et topographie ;
BEP Constructeur en génie civil et éléments industrialisés, options A et B ;
BEP Dessinateur en génie civil (bâtiment et travaux publics) ;
BEP Métré du bâtiment ;
BEP Opérateur géomètre topographe ;
BEP Bois et matériaux associés ;
BEP Charpente-construction bois ;
CAP Opérateur géomètre topographe ;
CAP Constructeur en maçonnerie et béton armé ;
CAP Constructeur en béton armé des travaux publics ;
CAP Dessinateur en bâtiment ;
CAP Opérateur géomètre ;
CAP Maçon de sidérurgie, option A : maçon fumiste ;
CAP Charpentier en bois : structures, escaliers, coffrages ;
CAP Plâtrerie : plâtres et préfabriqués ;
CAP Tailleur de pierre option A : taille ;

b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés au *a* ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activités professionnelles ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au *b* font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Arrêté du 20 mars 2007 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance.

art. 4. – L'accès en 1^{re} année du cycle d'études préparant au baccalauréat professionnel spécialité «technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre » est ouvert :

a) Aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants :

- brevet **d'études professionnelles des techniques du gros œuvre du bâtiment** ;
- brevet d'études professionnelles travaux publics.

b) Aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- **BEP des techniques de l'architecture et de l'habitat** ;
- CAP maçon ;
- CAP constructeur en béton armé du bâtiment ;
- CAP carreleur mosaïste ;
- CAP constructeur d'ouvrages d'art ;

- CAP tailleur de pierre, marbrier du bâtiment et de la décoration ;
 - CAP de constructeur en canalisation des travaux publics.
- c) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les candidats :
- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autre que ceux visés ci-dessus ;
 - ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
 - titulaires d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ;
 - ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
 - ayant accompli une formation à l'étranger.

3.4.5. Poursuite d'études

En 2007, la BCP enregistre 48 personnes inscrites en formation sous statut scolaire qui ont suivi l'année précédente ce Bac pro. Parmi elles 21 redoublent, soit 8,2 % des inscrits scolaires en 2006. Le nombre de poursuivants est donc de 27 soit 13,7 % des candidats potentiels. 15 de ces poursuivants (55,5 %) vont en BTS Bâtiment.

3.4.6. Synthèse

Les effectifs de ce Bac pro déclinent progressivement depuis sa création. Toutefois, les chiffres de 2006 marquent une inversion de tendance que l'on peut lier à une augmentation de la part des apprentis depuis 2001. On note le même type phénomène depuis 2002 pour les candidats au titre de la formation continue, qui dépassent maintenant les 10 %.

Plus de 7 élèves sur 10 en première année proviennent du BEP des Techniques du gros œuvre du bâtiment. Les poursuites d'étude concernent des effectifs relativement faibles.

La couverture nationale est globalement assurée, mais la répartition par académie est relativement fluctuante.

On rencontre le schéma assez classique de création d'un Bac pro dans la CPC BTP : évocation de diplômes existants - dans le cas présent BP -, démarche procrastinatrice invoquant la consultation de la sous commission avant prise de décision de la commission et approbation officielle très implicite.

- 1990 : Construction du bâtiment gros œuvre
- 2007 : Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre.

Il faudrait approfondir les informations pour saisir la signification de ce changement d'intitulé : confirmation du Bac pro dans sa fonction de gestion et d'organisation, par opposition au BP de métier ?

3.5. Bac pro Aménagement-finition (1991-2006) ; Bac pro Aménagement et finition du bâtiment (2006-...)

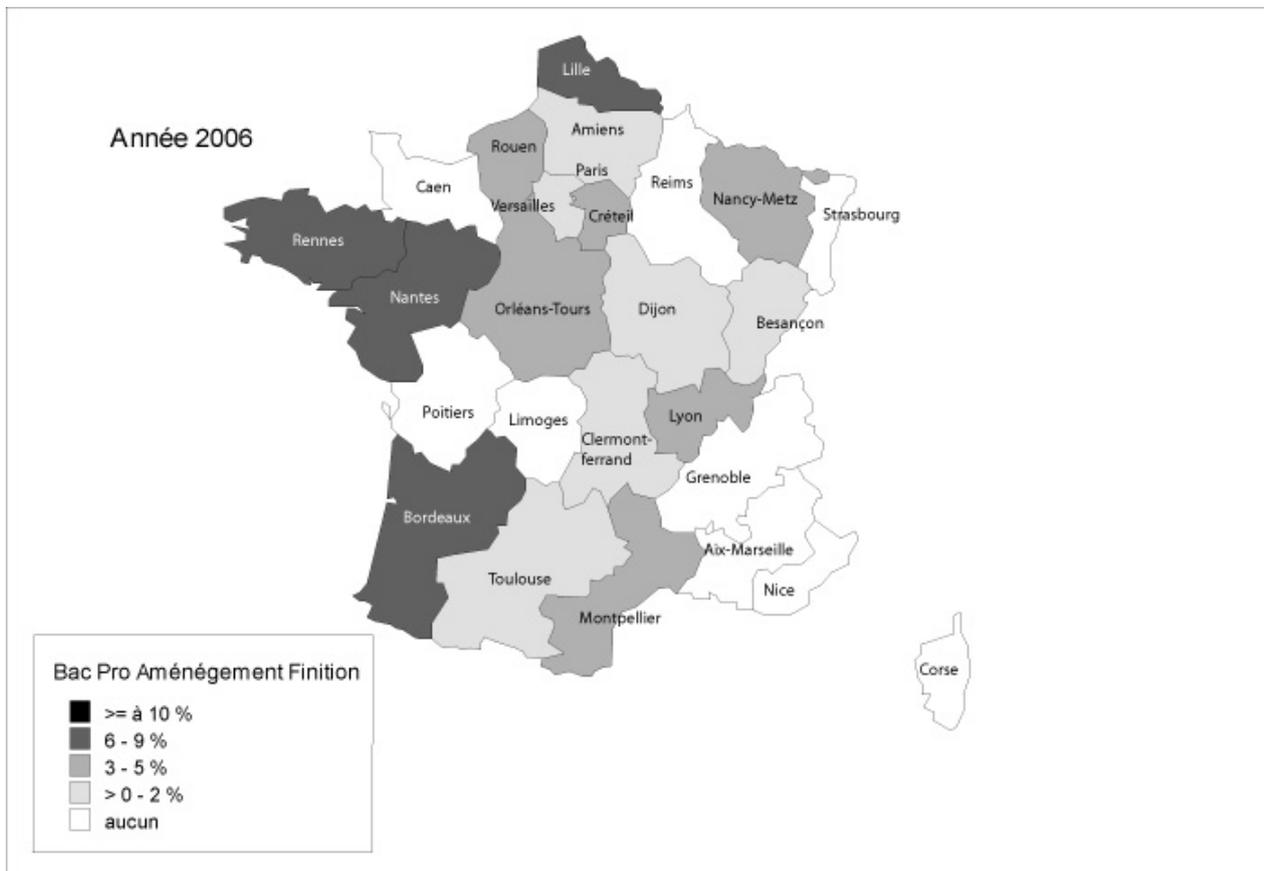
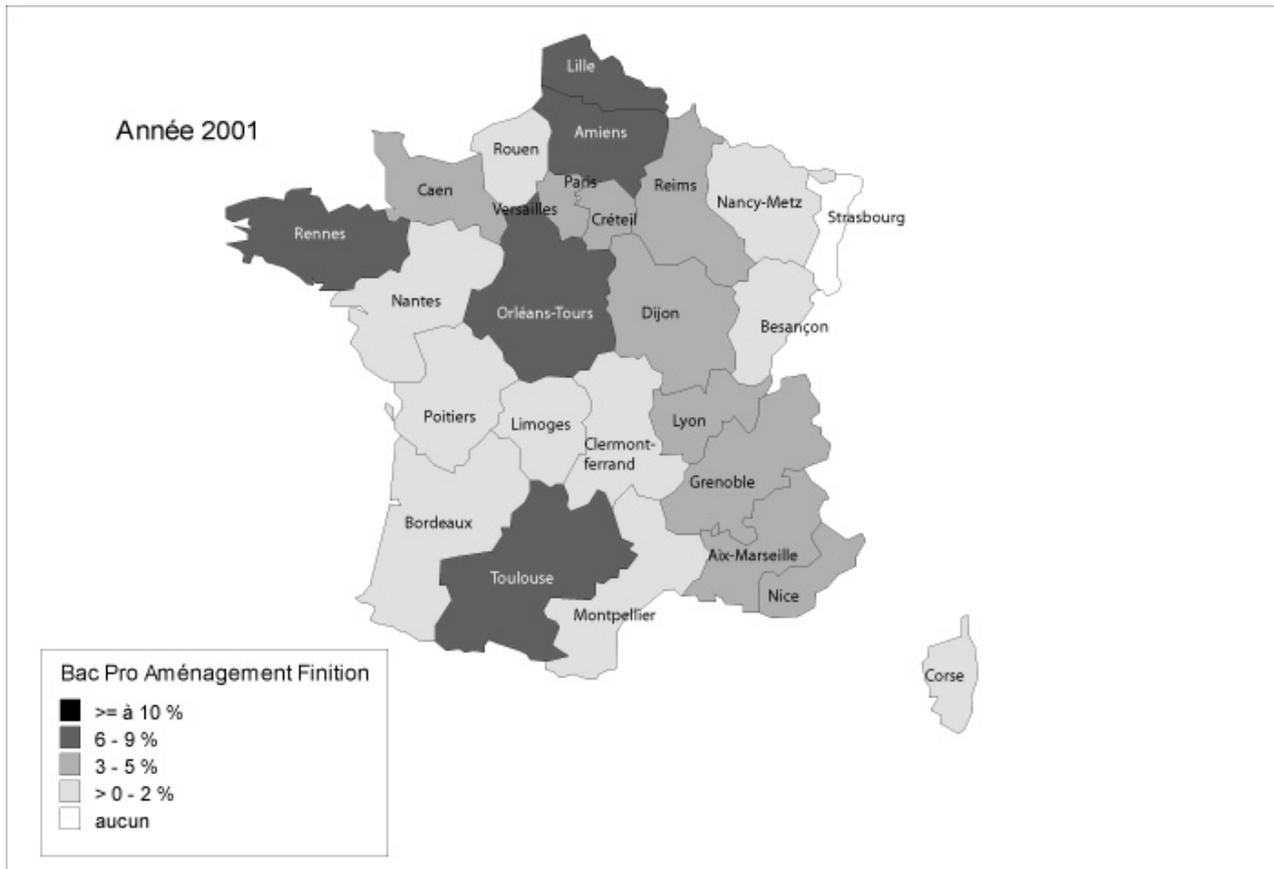
3.5.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1992	6	14	38	86	44	
1993	13	9	129	91	142	
1994	14	9	136	91	150	
1995	11	7	149	93	160	
1996	19	11	160	89	179	100
1997	14	7	184	93	198	111
1998	30	15	165	85	195	109
1999	28	14	173	86	201	112
2000	39	18	175	82	214	120
2001	ns	ns	ns	ns	ns	ns
2002	33	16	171	84	204	114
2003	38	17	181	83	219	122
2004	27	13	174	87	201	112
2005	28	15	164	85	192	107
2006	39	20	154	80	193	108
2007	46	10	431	90	477	266

3.5.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	Taux%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1993	52	39	75	44	33	8	6				
1994	134	79	58	121	69	13	10				
1995	159	110	69	147	100	12	10				
1996	189	105	55	145	83	22	17	20	5	2	
1997	190	126	66	148	104	19	12	15	7	8	3
1998	209	141	67	162	114	19	17	22	6	6	4
1999	191	151	79	184	147					7	4
2000	200	152	76	176	135	15	14	1		8	3
2001	211	154	72	186	138	16	15	1		8	1
2002	208	150	72	180	130	14	12	2	2	12	6
2003	218	138	63	167	104	33	30	8	1	10	3
2004	231	167	72	176	124	38	35	4	1	13	7
2005	208	153	73	162	122	26	23	6	2	14	6
2006	211	155	73	163	117	28	26	8	7	12	5
2007	215	169	78	163	134	39	31	4	1	9	3

3.5.3. Répartition des effectifs en formation par académie



3.5.4. Origine scolaire

82,6 % des élèves de première année de ce Bac pro proviennent du BEP Finition.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 7 août 1991 portant création du baccalauréat professionnel, section Aménagement-finition, et fixant les modalités de préparation et de délivrance de ce baccalauréat professionnel

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, section Aménagement-finition, est ouvert en priorité aux élèves titulaires d'un des diplômes suivants:

B.E.P. Finitions;

C.A.P. Plâtrerie: plâtres et préfabriqués;

C.A.P. Plâtrerie peinture;

C.A.P. Peinture-vitrierie-revêtements;

C.A.P. Sols et moquettes,
préparés après la classe de troisième.

Peuvent également être admis:

a) Des élèves titulaires d'un des diplômes suivants:

B.E.P. Peinture et revêtements (sols et murs);

C.A.P. Staffeur ornemaniste;

C.A.P. Carrelage mosaïque;

C.A.P. Menuisier agencement;

C.A.P. Miroiterie;

C.A.P. Peintre en lettre;

C.A.P. Plâtrier, option A;

C.A.P. Peintre, vitrier, applicateur de revêtements;

C.A.P. Monteur poseur techniverrier,
préparés après la classe de troisième.

b) Des élèves ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première conduisant au diplôme suivant:

Brevet de technicien Finitions et aménagements.

c) Des candidats ayant interrompu leurs études et désirant reprendre leur formation, s'ils justifient de trois années d'activités professionnelles.

Arrêté du 3 septembre 1997 portant création du baccalauréat professionnel, spécialité Aménagement-finition, et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Art. 3. - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité Aménagement-finition, est ouvert :

a) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole, relevant d'un secteur professionnel en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- BEP Finitions ;

- CAP Plâtrerie : plâtres et préfabriqués ;

- CAP Plâtrerie peinture ;

- CAP Peinture-vitrierie-revêtements ;

- CAP Sols et moquettes ;

- BEP Peinture et revêtements (sols et murs) ;

- CAP Staffeur ornemaniste ;

- CAP Carrelage mosaïques ;

- CAP Menuisier agencement ;

- CAP Miroiterie ;

- CAP Peintre en lettres ;

- CAP Plâtrier option A ;
 - CAP Peintre, vitrier, applicateur de revêtements ;
 - CAP Monteur, poseur techniverrier.
- b) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les élèves :
- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés au a ci-dessus ;
 - ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
 - titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;
 - ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
 - ayant accompli une formation à l'étranger.
- Les candidats visés au b font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Arrêté du 9 mai 2006 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « aménagement et finition du bâtiment » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Article 4 : L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité « aménagement et finition du bâtiment » est ouvert :

- a) Aux candidats titulaires du diplôme suivant :
- **brevet d'études professionnelles « finition ».**
- b) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :
- CAP de peintre applicateur de revêtements ;
 - CAP de plâtrier plaquiste ;
 - CAP de solier moquettiste ;
 - CAP de carreleur mosaïste.
- c) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les candidats :
- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés aux a et b ci-dessus ;
 - ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
 - titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;
 - ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
 - ayant accompli une formation à l'étranger.
- Les candidats visés au c font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

3.5.5. Poursuite d'études

En 2007, la BCP enregistre 16 personnes inscrites en formation sous statut scolaire qui ont suivi l'année précédente ce Bac pro, 11 redoublent, soit 7,1 % des inscrits scolaires en 2006. Le nombre de poursuivants est donc de 5, soit 3,7 % des candidats potentiels, qui vont chacun dans des diplômes distincts : Le BMA Graphisme décor : déco surface volume, le BTS Études et économie construction, le BTS Enveloppe du bâtiment : façades étanchéité, et le BTS Productique bois et ameublement : développement en industrialisation et la Terminale pro Technicien du bâtiment option études et économie.

3.5.6. Synthèse

Bac pro dont les effectifs ont culminé à 220 en 2003... jusqu'en 2007, où ils se sont approchés de 500, suite aux effets conjugués de sa rénovation et de la suppression du Brevet de technicien dans la même spécialité. La part des apprentis varie entre 13 % et 20 % entre 2002 et 2006. 8 élèves sur 10 en première année proviennent du BEP Finition. La poursuite d'études concerne des effectifs faibles et est relativement diversifiée.

Sur la base des données de 2001 et 2005, la couverture académique avait tendance à diminuer sensiblement.

Exemple de Bac pro à quatre champs, correspondant à quatre métiers, qui semble fonctionner, mais reste dans son périmètre de départ, dans la mesure où les nouveaux matériaux sont pris en compte par le Bac pro Ouvrages du bâtiment : Métal aluminium, verre et matériaux de synthèse.

3.6. Bac pro Bâtiment : métal, aluminium, verre, matériaux de synthèse (1992-2006); Bac pro Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre, et matériaux de synthèse (2006-..) ; Bac pro Ouvrages du bâtiment : métallerie (2006-...)

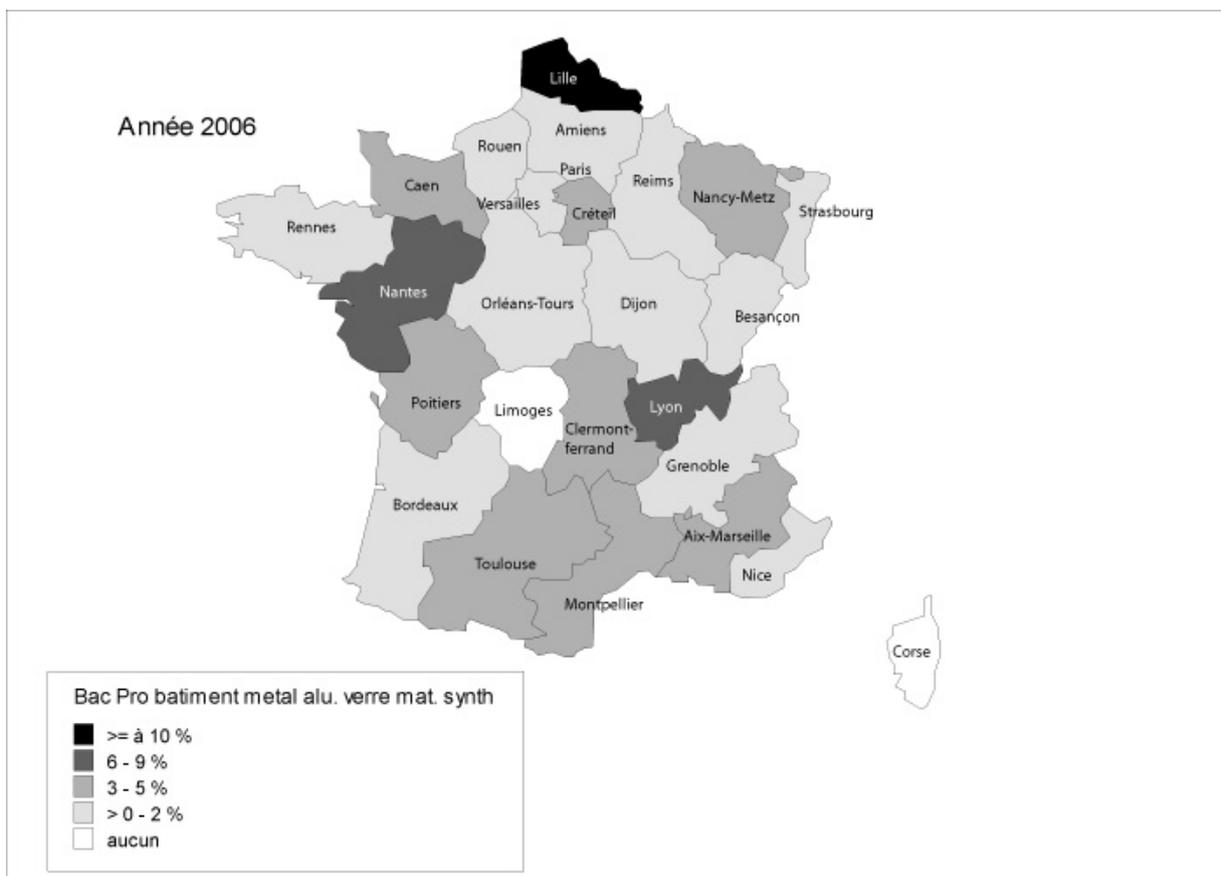
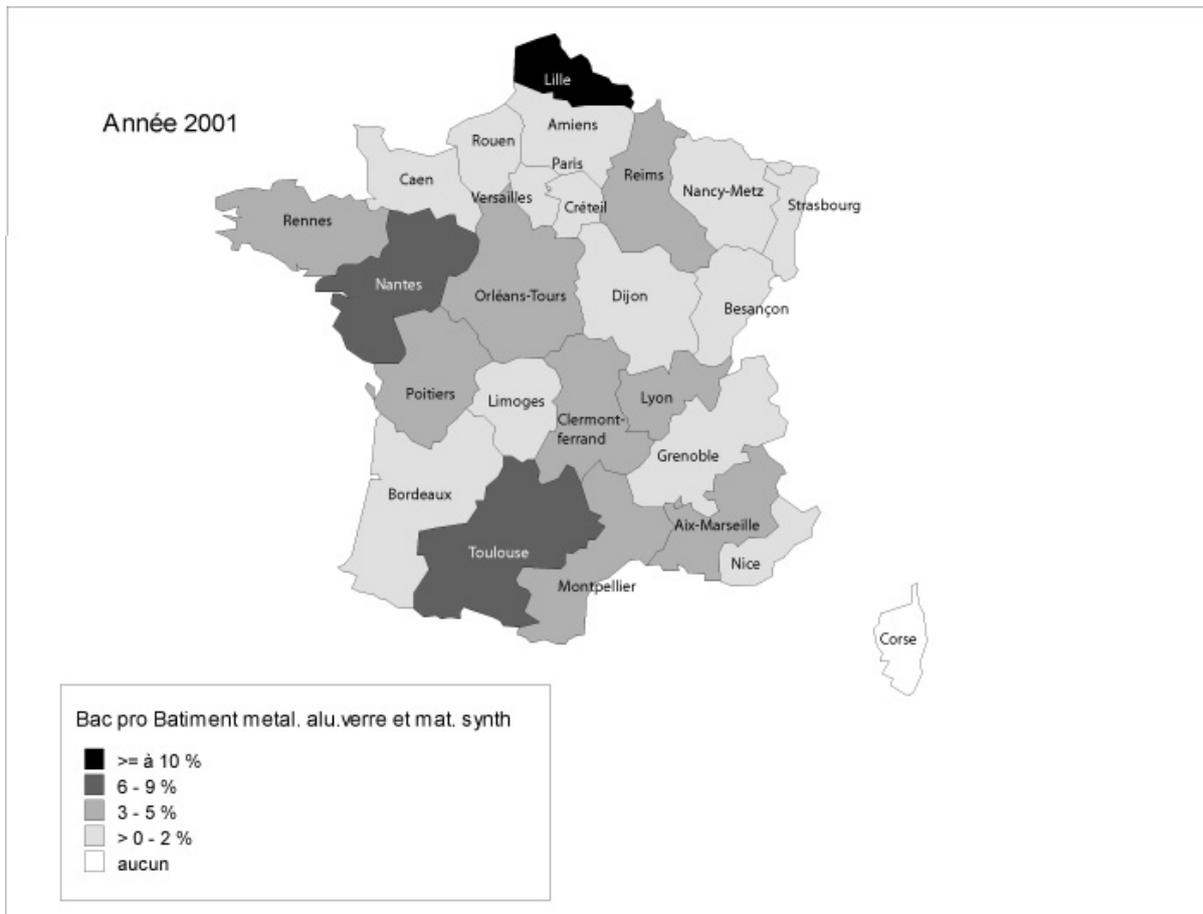
3.6.1.Évolution des effectifs en dernière année de formation

Année	Apprentis	%	Scolaires	%	Total	Taux d'évolution
1993	0	0	395	100	395	
1994	5	2	252	98	257	
1995	8	2	323	98	331	
1996	27	8	320	92	347	
1997	47	12	348	88	395	100
1998	51	12	371	88	422	107
1999	39	11	330	89	369	93
2000	39	13	271	87	310	78
2001	50	15	280	84,8	330	84
2002	50	15	293	85	343	87
2003	40	14	243	86	283	72
2004	41	12	308	88	349	88
2005	48	14	296	86	344	87
2006	68	19	281	81	349	88
2007	84	13	586	87	670	170

3.6.2.Évolution des effectifs de candidats à l'examen par régime d'inscription

Session	Total			Scolaires		Apprentis		Formation continue		Autres	
	Présents	Admis	Taux%	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
1994	83	55	66	80	53			3	2		
1995	280	193	68	251	175	6	5	20	12	3	1
1996	340	259	76	305	240	19	10	13	9	3	
1997	344	240	69	299	215	28	18	8	4	9	3
1998	390	247	63	336	212	31	21	16	11	7	3
1999	264	184	69	228	162	20	13	7	3	9	6
2000	367	252	68	321	224	28	19	6	5	12	4
2001	322	220	68	301	209	4	3	1	1	16	7
2002	345	250	72	295	216	31	27	7	4	12	3
2003	324	219	67	261	182	47	32	8	2	8	3
2004	270	180	66	213	146	39	24	6	5	12	5
2005	357	237	66	285	190	51	36	12	11	9	
2006	361	287	79	276	217	52	46	22	18	11	6
2007	341	254	74	260	204	66	43	5	4	10	3

3.6.3. Répartition des effectifs en formation par académie



3.6.4. Origine scolaire

45,9 % des élèves de première année proviennent du BEP Techniques des métaux, du verre et des matériaux de synthèse du bâtiment, 26,1 % du BEP Bois et matériaux associés et 8 % du BEP Réalisation d'ouvrages chaudronnés-structures métalliques.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 9 mai 2006 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Article 4 : L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité « ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse » est ouvert :

a) Aux candidats titulaires du **brevet d'études professionnelles « techniques des métaux, du verre et des matériaux de synthèse du bâtiment »**.

b) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- **brevet d'études professionnelles « bois et matériaux associés »** ;
- **brevet d'études professionnelles « réalisation d'ouvrages chaudronnés - structures métalliques »** ;
- certificat d'aptitude professionnelle « constructeur d'ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse » ;

- certificat d'aptitude professionnelle « serrurier-métallier » ;

- certificat d'aptitude professionnelle « construction d'ensembles chaudronnés ».

c) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les candidats :

- titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle autres que ceux visés aux a et b ci-dessus ;

- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;

- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;

- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;

- ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au c font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Arrêté du 9 mai 2006 portant création du baccalauréat professionnel spécialité « ouvrages du bâtiment : métallerie » et fixant ses modalités de préparation et de délivrance

Article 4 : L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité « ouvrages du bâtiment : métallerie » est ouvert :

a) Aux candidats titulaires du diplôme suivant :

- brevet d'études professionnelles des techniques des métaux, du verre et des matériaux de synthèse du bâtiment.

b) Aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- BEP réalisation d'ouvrages chaudronnés - structures métalliques ;

- CAP de serrurier-métallier ;

- CAP de constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse ;

- CAP construction d'ensembles chaudronnés.

c) Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les candidats :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés aux a et b ci-dessus ;

- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;

- titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;

- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.
Les candidats visés au c font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

3.6.5.Poursuite d'études

En 2007, la BCP enregistre 23 personnes inscrites en formation sous statut scolaire qui ont suivi l'année précédente ce Bac pro. Il n'y a pas de redoublants, le nombre de poursuivants représente donc 11,2 % des candidats potentiels. 5 d'entre eux vont en BTS Enveloppe bâtiment : façade étanchéité, et 3 en BTS Constructions métalliques.

3.6.6.Synthèse

Effectifs en diminution progressive depuis 1997, avec une inversion de tendance en 2007, ce qui est à rapprocher de la refonte du diplôme. La part des apprentis en dernière année est supérieure à 10 % depuis 1997. L'alimentation est relativement diversifiée et la poursuite d'études concerne des effectifs très faibles.

Couverture nationale pratiquement complète avec des pôles de plus forte concentration (Lille, Nantes).

Bac pro à mettre en parallèle avec le Bac pro Aménagement finition pour la couverture de plusieurs champs, avec l'autonomisation de la métallerie qui a toujours revendiqué la nécessité d'une filière spécifique.

3.7. Bac pro Technicien géomètre topographe (2007-...)

Créé en 2007. Remplace un BT de notoriété : signe de l'intégration des Bac pro ?... Mais on est plus dans l'étude que dans l'exécution...

3.8. Bac pro Intervention sur le patrimoine bâti

Bac pro créé en 2008. Nouvelle génération ? En tout cas, Bac pro de métier nouveau. A suivre. La transversalité joue sur le domaine d'intervention (patrimoine bâti) dont on suppose qu'elle permet de réunir des métiers différents : maçonnerie, charpente, couverture...

ANNEXE A - EXTRAITS DE COMPTES RENDUS DE CPC - RÉCAPITULATIF

03/11/83

Plénière

- Allocution du Directeur de la DLC : les 19 CPC du MEN.
- Constitution de la CPC : une sous-commission Études générales, une sous-commission Ossature, une sous-commission Équipement, une sous-commission Aménagement.
- Affectation des diplômés :
 - ➔ CAP Monteur en chapiteaux : CPC arts appliqués
 - ➔ CAP Peintre en lettres et CAP staffeur ornemaniste : CPC Arts appliqués, avec participation de Bâtiment travaux publics
 - ➔ CAP Tailleur de pierre : Bâtiment et travaux publics, avec participation de Industries extractives et matériaux de construction
 - ➔ BEP Constructeur en génie civil et éléments industrialisés : commun Bâtiment et travaux publics et Industries extractives et matériaux de construction
 - ➔ Froid et climatisation : sous-commission commune Métallurgie et Bâtiment et Travaux publics
 - ➔ Constructions métalliques : Bâtiment et travaux publics sous réserve de l'accord de la Métallurgie
 - ➔ Des représentants de Bâtiment et travaux publics seront invités par les sous-commissions Électrotechnique et Électronique pour les diplômés touchant aux deux secteurs.

19/03/84

Plénière

- Point sur les Brevets professionnels.

18/06/84

Plénière

- Actualisation du BT Exécution de travaux, avec un nouvel intitulé : Encadrement de chantier génie civil (BTP) ;
- Avis favorable à la création d'un BT Sanitaire et thermique.

15/05/85

Plénière

- Accent mis sur l'importance du BP.
- Présentation du BT Encadrement de chantier génie civil (BTP)
- Présentation du projet de BT Finitions aménagement

29/05/85

Équipement

- Projet de création d'un BT Équipement technique-énergie. A positionner par rapport au BTS et à un éventuel BT Installations frigorifiques.

25/11/85

Plénière

- Information sur les Bac pro. Une réflexion peut être envisagée sur les besoins en Dessin et Métré,... mais les BT et BP gardent toute leur importance.

24/03/86

Plénière

- Information sur le projet de création de Bac pro BTP Études-organisation-gestion des travaux. La CPC diffère son avis.

27/06/86

Plénière

- Projet de création du Bac pro du bâtiment : Étude de prix-organisation et gestion des travaux. Adopté, mais avec beaucoup de réticences de la part de certains.

- Question de frontière au sujet des Équipements électriques avec la sous-commission Électrotechnique.

09/04/87

Études générales

- Opportunité de création d'un Bac pro Équipements Technique Énergie. « Les employeurs n'étaient pas demandeurs d'un Bac pro... il peut être procédé à des expérimentations ... Ceci ne remettant pas en cause les améliorations à apporter aux diplômes et formations existantes ».

21/05/87

Plénière

- Projet de création d'un Bac pro Gestion-Maintenance des systèmes énergétiques. Les salariés sont contre, les employeurs acceptent ?

- Demande de transfert de la sous commission Électrotechnique à la CPC Bâtiment et travaux publics.

18/01/88

Plénière

- Avis favorable à la rénovation du BP Gaz option Transport et option Distribution, en remplacement du BP Gazier à quatre options (Production, Transport, Distribution canalisation et branchements, Distribution installation et applications).

- Création du Bac pro Travaux publics.

- Demande de création d'un Bac pro Maintenance des matériels.

- Transformation du BT Miroitier et création d'un nouveau Diplôme de technicien entraînant la suppression du BP.

- Projet de création d'un Bac pro Climatique.

29/02/88

Finitions

- Projet de création d'un diplôme de technicien en miroiterie. Il remplacerait le BT Miroiterie. Quid du BP ?

29/02/88

Équipements

- projet de Bac pro Climatique. Possibilité d'ouverture à des élèves de 1^{ère} de BT ou de BTn ?

01/03/88

Travaux publics

- Projet de création de Bac pro Travaux publics. En ce qui concerne le vivier, maintien de l'indication des dominantes pour les BEP, CAP Conducteur d'engins de TP et CAP Charpentier en bois dans les priorités, BEP Dessinateur en génie civil avec réserve. Refus du BEP Bois (construction-agencement-mobilier) et du BEP Opérateur géomètre topographe.

14/03/88

Plénière

- Projet de Bac pro Travaux publics. Vivier : pas de liste restrictive. Esprit « familles professionnelles ».
- Présentation du projet de diplôme de technicien en miroiterie.
- Adoption du projet de Bac pro Maintenance et gestion en climatique.
- Étude préalable à la transformation des BEP Dessinateur en génie civil, Métré en bâtiment, Opérateur géomètre topographe, et des CAP correspondants. Importants en effectifs et susceptibles d'alimenter des Bac pro.

26/05/88

Travaux publics

- Opportunité de création d'un BT Topographie-Cartographie. Avis favorable.
- Transformation des BEP Dessinateur en génie civil, Métré en bâtiment, Opérateur géomètre topographe : risque de les déprofessionnaliser ?
- Renouvellement de demande d'un Bac pro Maintenance d'engins.

31/05/88

Équipement Technique Énergie

- Évocation de création du Bac pro Génie frigorifique en tenant compte du BT Équipement technique Énergie du bâtiment et de l'industrie.

14/11/88

Plénière

- Effectifs et résultats des Bac pro.
- Création d'un BP étanchéité.
- Opportunité de transformation du BT Équipement technique énergie en Bac pro. Nécessité d'un délai de réflexion.
- Projet de création d'un BT Topographe-cartographe.
- Prorogation du BT Encadrement de chantier – génie civil (BTP) pour une durée indéterminée. Approuvée.

27/02/89

Plénière

- Information sur les projets de création de Bac pro Structures métalliques, transmis par la 3^{ème} CPC et le Bac pro Bois, transmis par la 10^{ème} CPC. Problème de ces diplômes utilisant des termes « n'appartenant pas aux conventions collectives issues de la branche ».
- Actualisation ou abrogation du CAP Conducteur de chaufferie. N'est-ce pas une activité relevant plutôt du Bac pro ? Un groupe de travail va être mis en place.
- Transformation du BT Équipement technique-énergie en Bac pro ? Attendre ce que donnera la mise en place du Bac pro Maintenance et gestion en climatique. «L'objectif Technicien des BT est clair, celui des Bacs professionnels l'est moins » (représentant CGT).
- Commission de travail pour le suivi du Bac Bâtiment –étude de prix.
- Constitution de la sous-commission Études générales.

12/06/89

Plénière

- Proposition de transformation du Bac pro Maintenance et gestion en climatique et du BT Équipement technique énergie en Bac pro Climatique à deux options : Installation et Maintenance. Les professionnels confirment leur attachement au BT.... Un groupe technique se réunira pour élaborer un projet.
- Adoption du projet de BP Étanchéité du bâtiment et des travaux publics.
- Information de l'UNICEM sur une option Taille de pierre au Bac pro Arts appliqués.
- Étude de la création d'un Bac pro Construction en maçonnerie et béton armé. A positionner par rapport aux BP.

18/09/89

Plénière

- Opportunité de création d'un Bac pro dans le secteur du gros œuvre du bâtiment. Très longue discussion, dans laquelle les professionnels défendent le BP. En conclusion, un groupe de travail devra réfléchir à la distinction qu'il y aurait entre les deux, sur la base de projets de référentiels.
- Suivi des Bac pro existants : le Bac pro Études de prix n'est peut être pas le plus important à suivre, peut être vaudrait-il mieux Équipements électriques. Cela doit être confirmé par la CPC.

15/01/90

Plénière

- Transformation du BT Équipement technique-énergie en option Bac pro Installation et mise en œuvre des systèmes énergétiques. Après une discussion abondante, la CPC demande au groupe de travail de définir l'emploi visé.
- Étude de création du Bac pro Construction bâtiment gros œuvre. Débats animés. La CPC souhaite la consultation de la sous-commission sectorielle avant l'étude du projet de diplôme à sa prochaine réunion.
- Opportunité de création d'une mention complémentaire de niveau IV Rénovation du patrimoine architectural. Mise en place d'un groupe restreint.

10/09/90

Études générales

- Opportunité d'un Bac pro Finitions. On retrouve le débat sur le positionnement par rapport au BP et au BT... Un dossier d'opportunité devra être réalisé par les professionnels.
- Large échange de vue sur l'association métallerie –structures métalliques-chaudronnerie. Souhait du retour de la métallerie à la 5^{ème} CPC.

26/11/90

Plénière

- Projet de création d'un Bac pro dans le champ Aménagement-finitions. Le secrétaire général des CPC rappelle l'objectif différent du BP (la haute qualification) ; quant au BT, il faudra en reparler. Le groupe est chargé de finir son projet.

08/04/91

Plénière

- Projet de création de Bac pro Aménagement-finition : adopté.
- Un dossier d'opportunité de création d'un Bac pro Aluminium, miroiterie, métallerie est en cours d'élaboration.

17/06/91

Plénière

- Opportunité de création d'un Bac pro Métal-aluminium-verre-matériaux de synthèse. Un groupe de travail est créé pour l'élaboration d'un RAP.

13/01/92

Plénière

- Projet Bac pro Verre-métal-PVC : il ne comporte pas de dimension 1^{er} encadrement et la suppression du BT créera un manque par rapport à ce besoin. L'élaboration se poursuit.

24/02/92

Études générales

- Intitulé du Bac pro en cours d'élaboration : la sous-commission retient le titre : Bâtiment : métal-alu-verre-matériaux composites.

18/05/92

Plénière

- Présentation du RAP du Bac pro Bâtiment : métal-alu verre-matériaux composites.
- Le représentant de la CAPEB estime qu'il faudrait permettre une certaine perméabilité entre les filières CAP-BP et BEP-Bac pro : des BEP entrent dans la vie active et des CAP souhaitent aller plus loin.

11/01/93

Plénière

- Demande de création d'un BP Carreleur.

04/10/93

Plénière

- Présentation de l'évaluation du Bac pro Bâtiment : Études de prix, organisation, gestion des travaux.
- Les travaux du Céreq sur les deux premières promotions de tous les Bac pro montrent une poursuite d'études d'environ 30 % et un bon taux de réussite pour les BTS (50 % après deux ans d'études).
- Présentation du contrat d'études prévisionnelles des besoins en formation du bâtiment et des travaux publics. Le représentant de la CFDT relève que trois quarts des emplois sont de niveau V. Cela confirme les réticences des organisations de salariés lors de la création de Bac pro.
- Opportunité de création d'une mention complémentaire Agent de maintenance en équipement thermique individuel. Le représentant du SNETAA renouvelle l'information que les Bac pro Énergétique se placent dans les entreprises de chauffage individuel et qu'il ne voit pas l'intérêt d'un autre diplôme.

16/05/94

Plénière

- Adoption du BP Carrelage mosaïque, fondé sur l'analyse des activités et considéré comme une référence pour la rénovation des autres BP.
- Étude d'opportunité de création de BTS Finition. Le représentant du SGEN soulève la question de la multiplication des sections de BTS et de l'autre, le devenir du Bac pro.
- Pour le représentant de la CGT, les filières « ont été cassées avec la fermeture des CAP en LP, le massacre du BT et la création du diplôme bâtard qu'est le Bac pro ».

17/10/94

Plénière

- Étude Serrurier-Métallier. Le secrétaire général propose la mise en œuvre de l'actualisation du CAP Métallerie et ultérieurement du BP Métallier. Il fait part des demandes pour la création de CAP, BEP, BP Verre/alu, à l'exclusion de la métallurgie.

12/11/96

Plénière

- Échanges sur le rôle des sous commission et de la commission. Sous commissions « techniques », commission « politique », comme en métallurgie ? Débat dans la prochaine sous commission Etudes générales.

20/01/97

- Renouveau quadriennal des CPC. Vu le nombre de diplômes la concernant, la 5^{ème} CPC comprend en principe quatre sous commissions sectorielles, et peut être un jour une cinquième, quand les diplômes Bois bâtiment y viendront. Le non fonctionnement de ces sous commissions sectorielles s'explique par le fait que la CPC plénière n'a jamais voulu déléguer ses attributions (Secrétaire général des CPC). Évocation et révocation de l'exemple de la CPC Métallurgie. Débat sur le rôle de la plénière, de la commission Études générales et des sous-commissions.
- Parmi les demandes pour la prochaine plénière : actualisation du Bac pro Bâtiment : étude de prix, organisation, gestion des travaux.
- Le secteur Bois bâtiment est d'accord pour être intégré à la 5^{ème} CPC.

18/03/97

Plénière

- Projet de création de 3 BP : Plâtrerie plaque, Construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse, Serrurerie métallerie.
- Mise en unités des diplômes, y compris Bac pro.

13/10/97

Plénière

- Actualisation de divers BP
- Une représentante de la CAPEB demande une évaluation des Bac pro et un débat sur leur positionnement, compte tenu des choix et des orientations retenus par la profession à l'époque de leur création.

04/12/97

Équipement

- Programme de la sous commission : actualisation des BP Plombier, Couvreur, Monteur en froid et climatisation.

16/03/98

Équipement

- Actualisation du BP Plombier.

30/03/98

Plénière

- Présentation de l'étude réalisée par le LIRHE sur la poursuite d'études en BEP. L'objectif est de mieux connaître le BEP en 1997, avec trois axes : repositionner les BEP par rapport aux Bac pro, favoriser la poursuite d'études à l'issue du BEP sans diminuer sa professionnalité afin de laisser une insertion professionnelle possible, séparer le BEP des CAP, le CAP gagnera ainsi en professionnalité. Dans ce cadre, l'étude dans le secteur du bâtiment aura pour objectif d'analyser les filières CAP/BP et BEP/Bac pro.
- Toujours des BP...
- Le représentant de la CPC s'interroge sur l'utilité d'une sous-commission mixte 5^{ème} CPC/3^{ème} CPC.

26/05/98

Études générales

- Programme de travail 98-99 : actualisation de divers BP.
- Le représentant de la CAPEB demande que soit revu dans le sens d'un allègement le Bac pro Métal, alu, verre, matériaux de synthèse.

13/10/98

Finition

- Actualisation du BP Peintre applicateur de revêtements.

18/11/98

Plénière

- Présentation de l'étude sur les BEP du secteur du Bâtiment et des Travaux publics. Le Secrétaire général des CPC estime que le CAP se porte bien dans le secteur, mais son association avec le BEP pose problème. Le BP va bien aussi, mais il a changé et est majoritairement préparé par apprentissage. Le Bac pro a été créé avec plus ou moins d'enthousiasme selon les professions mais il vit et il faudrait apprécier son développement dans le secteur. Quant au BEP, sa place est ambiguë, il y a des inégalités à l'intérieur même du BTP.

18/01/99

Ossature

- Actualisation du BP des métiers de la pierre : les référentiels sont approuvés.
- Le représentant du SNETAA approuvé par d'autres membres rappelle que les Bac pro nécessitent d'être actualisés, notamment Études de prix, gestion de travaux.

22/01/99

Finitions

- Projet de BP Peinture revêtement (actualisation du BP Peintre applicateur de revêtements). Le représentant du SGEN-CFDT s'interrogeant sur le risque de concurrence du BP et du Bac pro se demande s'il n'est pas ambigu d'écrire que le BP peut animer une petite équipe.

01/02/99

Études générales

- Proposition de réorganisation des BEP du BTP. La Secrétaire générale des CPC les présente comme « de nouveaux BEP professionnels, de champs élargis, permettant un choix vers plusieurs bacs si possible, avec le souci qu'un jeune sortant de formation ait les compétences requises pour s'insérer professionnellement soit directement, soit avec articulation d'un module de professionnalisation si le BEP ne suffisait pas ». En retour le représentant de la CAPEB parle de Bac pro en quatre ans. En conclusion, il est convenu d'étudier un exemple concret, le BEP Réalisation des ouvrages de gros œuvre de structure et de travaux publics.

15/03/99

Plénière

- Réorganisation des BEP : proposition de passer de 7 à 4 BEP, certains pouvant conduire à plusieurs Bac pro :

- BEP Réalisation des ouvrages de gros œuvre, de structures et de travaux publics ==> Bac pro Construction bâtiment gros œuvre, Bac pro Travaux publics, Bac pro Bois CAB
- BEP Réalisation des équipements énergétiques et climatiques ==> Bac pro Énergétique à 2 options
- BEP Réalisation des aménagements, finitions et ouvrages complémentaires d'enveloppe ==> Bac pro Aménagement finition, Bac pro Bois CAB, Bac pro Bâtiment mét alu verre
- BEP coordination de la réalisation des constructions ==> Bac pro Bâtiment EOGT.
- Approbation du BP Peinture revêtement.
- Approbation du projet d'actualisation du BP Métiers de la pierre.

03/05/99

Travaux publics

- Débat autour de la réforme des BEP. Les représentants professionnels défendent le niveau V, qui constitue leur standard. Ils craignent le BEP propédeutique et manifestent peu d'intérêts pour le Bac pro.

31/05/99

Études générales

- Bac pro :
 - ==> Bac pro Métal, alu, verre, matériaux de synthèse : distinguer deux champs, celui de la miroiterie et celui de la métallerie ? Les diplômés d'accès à ce Bac sont-ils trop nombreux ?
 - ==> Bac pro EOGT : demande d'actualisation
 - ==> Bac pro Travaux publics : demande d'actualisation.

20/09/99

Plénière

- la mise en place du BEP Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques conduit à la suppression des formations au BEP Structures métalliques, dominante métallerie et compromet les possibilités de recrutement pour le Bac pro Métal, aluminium, verre, matériaux de synthèse. Les métalliers réaffirment leur intérêt pour ce diplôme : pour eux, les diplômés du bois et de la menuiserie n'y ont pas leur place.

24/01/00

Finition

- Mention complémentaire de niveau IV Peinture décoration : pour la Secrétaire générale des CPC, cette mention intéressera sans doute les titulaires de Bac pro, mais elle doute qu'elle concerne les titulaires du BP qui sont déjà hautement qualifiés.

04/02/00

Ossature

- Projet d'actualisation du BTS Études et économie de la construction : quelques titulaires du Bac pro peuvent réussir en BTS, s'ils ont un très bon niveau et une très grande motivation.

08/02/00

Équipements

- Avis sur le projet de BP Toiture. Il n'y a pas d'épreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme, comme au Bac pro, car concernant le BP, ce domaine est complètement intégré à l'objectif professionnel et à chaque épreuve d'examen.
- Etude d'opportunité d'actualisation du BP Monteur dépanneur en froid et climatisation. Le représentant de la SNEFCCA indique l'appartenance métallurgie des organisations de frigoristes et souhaite une amélioration de l'organisation des CPC pour mieux discuter des diplômes les concernant.

06/03/00

Études générales

- La demande FNTP d'options au Bac pro est un bon exemple pour avoir une réflexion commune Bâtiment et TP.

10/04/00

Plénière

- Le projet d'actualisation du BP Couvreur, intitulé « Toiture » est approuvé, avec retour à l'appellation Couvreur.
- Un groupe de travail va être mis en place en vue d'analyser l'activité du monteur dépanneur en froid et climatisation et d'actualiser le BP.
- Le projet de création de mention complémentaire de niveau IV Peinture-décoration est approuvé.
- Le représentant de la FNTP propose une rénovation du Bac pro Travaux publics avec deux options et l'éventualité d'une mention complémentaire « entretien de rivières ». Les représentants de la CGT et du SNES-FSU désapprouvent l'orientation qui consiste à diriger vers le Bac pro TP les flux du BT Encadrement de chantier génie civil.

19/06/00

Études générales

- Actualisation des CAP et BEP du BTP : un travail d'ampleur va être entrepris, rigoureusement coordonné afin d'assurer sa cohérence, et il a été retenu d'associer des secteurs proches tels que celui du Bois bâtiment (10^{ème} CPC) et celui des Métiers de la pierre (2^{ème} CPC).
- Étude de la demande d'options au Bac pro TP.
- Demande d'actualisation du Bac pro Études de prix, organisation et gestion des travaux.
- Débat au sujet des secteurs d'activité des électriciens et électrotechniciens.

23/06/00

Travaux publics

- Programme d'activité. Le représentant du SNES-FSU souhaite voir étudier très rapidement la place de l'évolution du BT. Pour un représentant du FNTP, le dépérissement du BT conduit à un transfert de flux de formation vers le Bac pro. Pour le représentant de la CGT, le Bac pro ne remplace pas le BT. Le Secrétaire général des CPC rappelle que l'évolution du BT a été fixée par la Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 : sa suppression ou sa transformation en Bac techno ou Bac pro sont à étudier, compte tenu des emplois et des nombreux diplômes de niveau IV.
- Demande d'actualisation du Bac pro Travaux publics et de création d'une option Terrassements, construction et entretien des routes, canalisations.

13/12/00

Études générales

- Le représentant de la CGT rappelle que des emplois existent réellement dans le BTP pour les titulaires du BT. Il estime que les baccalauréats technologiques ont été déprofessionnalisés. Le niveau de réussite dans les domaines généraux du Bac pro ne permet pas de dire qu'il pourrait remplacer le BT.

19/02/01

Plénière

- Dans le cadre du renouvellement des CPC, et de la préparation de la réunion de ce jour, aucune demande de bouleversement, création ou fusion des 4 sous-commissions actuelles n'a été exprimée. Un représentant de la FFB est très favorable au rassemblement des diplômés de la filière serrurerie-métaux-verre et matériaux de synthèse dans une commission second œuvre. La Secrétaire générale des CPC encourage des travaux inter professionnels et à des relations de la 5^{ème} avec les 3^{ème} et 10^{ème} CPC. Elle invite la CPC du BTP à y réfléchir ainsi qu'à l'opportunité de créer seulement deux sous-commissions.

- Un représentant de la FNTP souligne que son organisation est favorable au Bac pro TP (et à son actualisation avec création de 2 options) de préférence au BT Encadrement de chantier.

22/01/02

Plénière

- Perspectives de rénovation des BEP et Bac pro. Premier recueil d'opinion des membres de la CPC qui développent les arguments habituels (refus de la dissociation CAP/BEP, maintien du BT et du BP) mais semblent plus ouverts à une discussion : Les représentants de la FFB et de la CAPEB soulignent l'urgence de « travailler sur le baccalauréat professionnel et ses finalités, au moment où ce diplôme est en train de trouver sa place dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ».

- « Si dans dix ans la question du maintien du BEP peut être posée, ce diplôme garde aujourd'hui tout son sens, et sa double vocation, de poursuite d'étude et d'insertion ; nous sommes dans une phase transitoire qu'il ne faudrait en aucun cas vouloir négliger » (Secrétaire générale des CPC).

15/03/02

Plénière

- Projets d'architecture de la filière – rénovation des BEP et Bac pro. L'IEN chargé du dossier propose 6 BEP. En ce qui concerne le Bac pro Études de prix, organisation et gestion de travaux, il pourrait s'orienter plus fortement vers l'économie de la construction. Le Bac pro Travaux publics pourrait être rénové à partir des axes proposés par les professionnels. Enfin, il conviendrait d'examiner la question de la métallerie du bâtiment, domaine pour lequel des demandes de création de Bac pro se font jour.

08/07/02

Plénière

- Le représentant de la CAPEB est favorable aux BEP dans la mesure où c'est un moyen d'attirer des jeunes en leur offrant la possibilité de poursuivre en Bac pro, alors que le CAP n'est pas attractif.

- En ce qui concerne le BEP Finitions à quatre dominantes, les représentants des secteurs sols, moquettes et plâtrerie remettent en cause la filière BEP-Bac pro. Reste donc la peinture... Une prise de position claire des organisations patronales est demandée.

- Faut-il une filière BEP-Bac pro Techniques du toit ?

13/01/03

Plénière

- Travaux concernant les BEP : les objectifs assignés à ces travaux permettent de rappeler que le BEP prépare essentiellement à la poursuite d'études en Bac pro, sur un champ professionnel clairement identifié, mais aussi en Bac techno, via une première d'adaptation. D'autres possibilités existent, de moindre importance que les précédentes, mais qui doivent être mentionnées, telles que la préparation d'un CAP, ou l'entrée dans la vie active... Le contenu des BEP modernisés décline les compétences de niveau V et aussi des pré-requis au Bac pro.
- Problème avec le BEP Finitions : commencer par réfléchir au Bac pro ? Même chose pour Technique des travaux publics ?
- Techniques du toit ? Pas de Bac pro, mais des BP et BTS : faire une inter-CPC ?
- Présentation du rapport de Jacques Pillemont sur les Bacs pro. du Bâtiment dans leurs rapports avec les BP. Fuite des Bac pro du secteur.
- Élaboration d'un programme de réflexion sur le niveau IV. État des lieux, y compris les CQP (mais pas les Bac techno).

10/04/03

Finitions -Groupe « métal, alu, verre, métallerie »

- Réflexion sur les diplômes de niveau IV : BP Construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse, BP Serrurerie-métallerie, Bac pro Bâtiment : métal, aluminium, verre et matériaux de synthèse.
- Proposition de 2 Bac pro :
 - ➔ rénovation du Bac pro existant en y mettant alu, PVC, verre et en ciblant davantage sur le cœur de métier, la fabrication et la pose plutôt que la conception et écartant ce qui est périphérique (parachèvement, laquage, sablage) ;
 - ➔ création d'un autre Bac autour des constructions métalliques, plus que de la serrurerie métallique, en insistant sur l'aspect métallerie dans la construction. Il s'agit ici de la métallerie dans le bâtiment, pas de structures métalliques.

10/04/03

Finitions

- Réflexion sur diplômes de niveau IV du secteur Finitions : BP Peinture revêtements, BP Plâtrerie et plaques, BP Carrelage mosaïque, Bac pro Aménagement-finitions, BT Finitions-aménagement. Les positions sont très variées en fonction des groupes professionnels. Un Bac pro avec x... champs d'activité, « Technicien de l'aménagement et de la décoration de l'habitat » faisant suite à un BEP Techniques de l'aménagement et de la décoration de l'habitat ?

11/04/03

Équipement

- Réflexion sur les niveaux IV du secteur Énergétique. BP Monteur en installations de génie climatique, BP Monteur-dépanneur en froid et climatisation, BP Équipements sanitaires, BP Gaz à deux options, Bac pro Énergétique à 2 options. Proposition de création de 3 Bac pro : un sur le froid industriel, un sur l'installation froid-chaud et un sur la maintenance froid-chaud. Pour l'instant, on laisse les BP en l'état.

11/04/03

Ossature

Groupe : charpente, couverture, construction

- La priorité dégagée par la sous-commission concerne la création d'un Bac pro autour des axes Couverture, étanchéité, bardage, l'appellation n'étant pas arrêtée. Pour l'instant, les BP sont maintenus en l'état.

06/05/03

Travaux publics

- Réflexion sur les diplômes de niveau IV. BP Conducteurs d'engins de chantier de travaux publics, Bac pro Travaux publics, BT Topographe, BT Encadrement de chantier-génie civil.

- Priorité à la rénovation du Bac pro Travaux publics. Si la FNTP, il y a quelques années, privilégiait l'hypothèse 2 Bac pro, elle préfère aujourd'hui conserver la polyvalence de celui-ci, qui lui paraît bénéfique.

06/05/03

Ossature

Groupe « Gros œuvre »

- Réflexion sur les diplômes de niveau IV : BP Construction en maçonnerie et béton armé, Bac pro Construction en bâtiment et gros œuvre, BP Encadrement de chantier-génie civil.

- Il n'y a pas d'urgence. Il convient d'attendre un ou deux ans.

06/06/03

Ossature

Groupe « Construction, Économie de la construction »

- Réflexion sur les diplômes de niveau IV : Bac pro Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion de travaux, BT Etude et économie de la construction, BT Encadrement de chantier, génie civil. Pas de conclusion très claire, sinon la complexité du dossier concernant les BT.

23/06/03

Plénière

- Présentation des réflexions sur le niveau IV et présentation d'un calendrier de lancement sur les différents Bac pro :

→ septembre-octobre 2003 : début des travaux sur le Bac pro Travaux publics et sur le Bac pro EOGT,

→ janvier 2004 : début des travaux sur les Bac pro. du secteur énergétique,

→ septembre 2004 : début des travaux sur les deux bacs du secteur de la métallerie, du BP Sols et moquettes et du Bac pro Finitions,

→ septembre 2005 : début des travaux sur le Bac pro Couverture, étanchéité, bardage, sur les 2 BP des travaux publics et sur le Bac pro Gros œuvre.

02/08/04

Plénière

- Présentation des travaux sur les Bac pro EOGT, Travaux publics et Énergétique.

10/03/06

Études générales

- Hypothèse de réorganisation des BEP au regard des Bac pros rénovés. 3 hypothèses sont présentées. La seconde est retenue comme base pour de nouvelles propositions.
- Possibilités d'équivalence d'unités entre diplômes de niveau IV du même secteur (Bac pro et BP).

02/06/06

Plénière

- Présentation des travaux en cours sur les diplômes de niveau IV.
- Accord sur l'architecture globale des RAP du Bac pro Construction bâtiment gros œuvre et du BP Construction, maçonnerie, béton armé.
- Validation du RAP du Bac pro Technicien géomètre topographe.
- Possibilités d'équivalence d'unités entre diplômes de niveau IV du même secteur (Bac pro et BP) validées. Elles seront traitées au cas par cas à l'occasion des rénovations et créations de diplômes.
- Accord au début des travaux concernant la création d'une option Architecture dans le Bac pro Technicien du bâtiment Études et économie.
- Refus de la proposition de BEP rénovés.
- Refonte des CPC. En ce qui concerne la cinquième, il a été proposé qu'elle intègre ceux des diplômes de la 2^{ème} CPC qui sont proches du secteur du bâtiment. Il est également proposé qu'elle intègre le CAP Maintenance de bâtiments de collectivités, qui dépend actuellement de la 20^{ème}. Il est également proposé que le groupe permanent du CIC ait une activité qui permette de supprimer les sous-commissions Études générales des 3^{ème} et 5^{ème} CPC.

12/06/07

Plénière

- Création d'une option Architecture dans le Bac pro Technicien du Bâtiment : études et économie. Les travaux doivent être poursuivis, en particulier pour éclairer le choix entre deux options ou deux diplômes.
- Travaux concernant le Bac pro Interventions sur le patrimoine bâti. Trois options ou dominantes prévues : Maçonnerie, Couverture, Charpente. Travaux à poursuivre.
- Évolution de la mention complémentaire Maintenance en équipement thermique individuel : transformation en un diplôme de niveau V ? de niveau IV ? suppression? Réflexion à approfondir.

27/11/07

Plénière

- Création d'une option Architecte dans le Bac pro Technicien du bâtiment ; études et économie. Il est proposé qu'il y ait désormais un Bac pro Technicien d'études du bâtiment à deux options Etudes et économie et Assistant en architecture. Accord de la CPC et abrogation du BT Collaborateur d'architecte.
- Création du Bac pro Interventions sur le patrimoine bâti (maçonnerie, charpente, couverture) et abrogation de la mention complémentaire niveau IV Restauration du Patrimoine architectural, option : Gros oeuvre.
- Réforme de la voie professionnelle. Les représentants professionnels insistent sur la valeur du CAP dans le secteur et craignent sa dévalorisation liée au statut de certification intermédiaire.

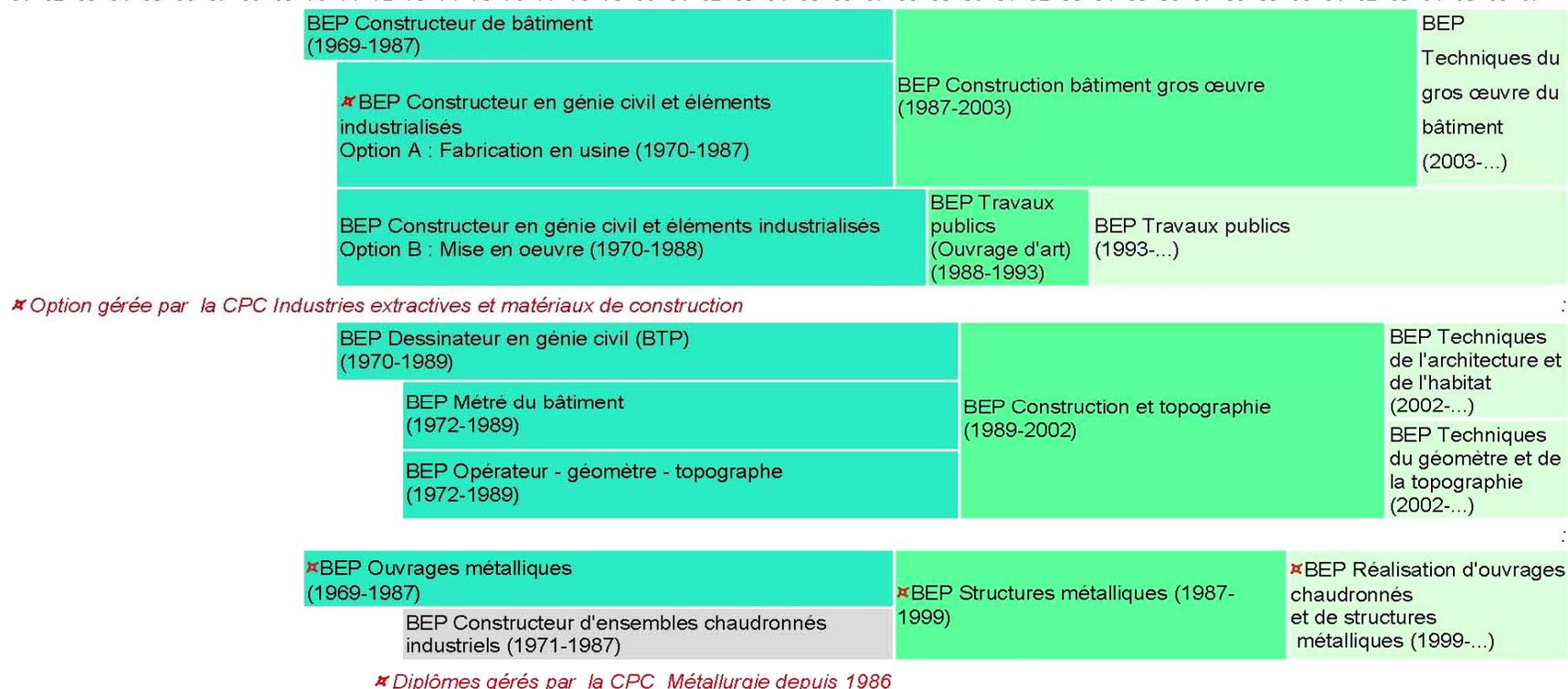
ANNEXE B - GÉNÉALOGIES

Evolution des diplômes du bâtiment et travaux publics - Niveau V

Gros œuvre et Travaux publics

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07



60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

* BEP
Charpente
construction
bois (1982-
1987)

* BEP Bois et matériaux associés (1987-2007)

BEP Bois (Construction, agencement, mobilier)
(1971-1987)

* Diplômes gérés par la CPC Bois et dérivés à partir de 1986

* BEP Métiers de la pierre (1971-1985)

* Diplôme co-géré avec la CPC Industries extractives et matériaux de construction

CAP Agent autoroutier
(1997-2005)

(1951...)

CAP Opérateur géomètre
(1951-1989)

CAP Opérateur - géomètre - topographe
(1989-2002)

CAP Dessinateur en bâtiment
(1965-1989)

CAP Métré du
bâtiment
(1966-1972)

(1951...)

CAP Mineur boiseur
(1951-1973)

(1951...)

CAP Epinceur de pavés
(1951-1973)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP Construction et entretien de routes (1992-2002) CAP Constructeur de routes (2002-...)

CAP Constructeur en canalisations d'hygiène publique et voies urbaines (1976-1992) CAP Construction en canalisations de travaux publics (1992-2002) CAP Constructeur en canalisations des travaux publics (2002-...)

(1950...)

CAP Coffreur pour béton armé des travaux publics (1950-1973) CAP Constructeur en béton armé des travaux publics (1973-1988) CAP Construction béton armé travaux publics (1988-1993) CAP Construction en ouvrages d'art (1993-2002) CAP Constructeur en ouvrages d'art (2002-...)

(1950...)

CAP Conducteur d'engins de travaux publics (1950-1989) CAP Conduite d'engins de travaux publics (1989-2006) CAP Conducteur d'engins travaux publics et carrières (2006-...)

(1950...)

(1950...)

CAP Maintenance des matériels Options : Matériels de parcs et jardins (2004-...); Tracteurs et matériels agricoles (2004-...)

CAP Mécanicien de chantier (1950-1973) *CAP Mécanicien d'engins de chantiers de travaux publics (1973-2004) *CAP Maintenance des matériels Option matériels de travaux publics et de manutention (2004-...)

* Diplômes co-gérés avec la CPC métallurgie en 1996/97, gérés par la CPC métallurgie depuis 1997

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP Construction et entretien de lignes caténaïres (1993-2005)

CAP Monteur raccordeur de réseaux de télécommunications - vidéocommunications (1997-2005)

CAP Revêtitseur étanchéiste (1976-1989)

CAP Etanchéité du bâtiment et des travaux publics (1989-2002)

CAP Etancheur du bâtiment et des travaux publics (2002-...)

CAP Construction en béton armé du bâtiment (1987-2002)

CAP Constructeur en béton armé (2002-...)

(1950...)

CAP Maçon (1950-1973)

CAP Ouvrier en béton armé (1950-1973)

CAP Constructeur en maçonnerie et béton armé (1973-1987)

CAP Construction maçonnerie - béton armé (1987-2002)

CAP Maçon (2002-...)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1949...)

✘ CAP Premier ouvrier de dolomie (1949-1966)

✘ CAP Maçon fumiste de sidérurgie (1952-1966)

✘ CAP Maçon de sidérurgie
Option A : Maçon fumiste (1966-1988)

✘ CAP Maçon de sidérurgie
Option B : Maçon en revêtements spéciaux (1966-1988)

CAP Construction en thermique industrielle (1988-2005)

✘ *Diplômes gérés par la CPC Métallurgie jusqu'en 1985*

CAP Monteur raccordeur de réseaux de télécommunications - vidéocommunications (1997-2005)

MC Maçonnerie de briques (1998-2004)

MC Façonnier de cheminées d'intérieur (1983-2007)

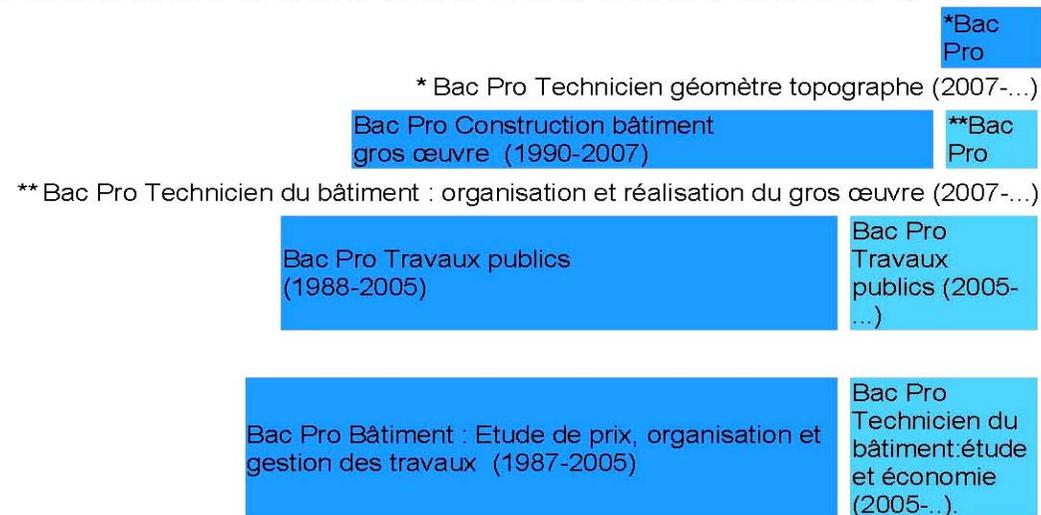
BEP : Brevet d'études professionnelles
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
MC : Mention complémentaire
Diplômes relevant d'une autre généalogie
Source : Céreq (Base Reflet)

Evolution des diplômes du bâtiment et des travaux publics- Niveau IV

Gros œuvre et travaux publics

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07



60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BP Chef de brigade géomètre
(1969-1997)

BP Constructeur en maçonnerie et béton armé
(1979-1996)

BP Construction en
maçonnerie et béton
armé
(1996-2007)

BP
Maçon
(2007-
...)

(1959...)

✱BP Tailleur de pierre ravaleur
(1959-1979)

✱BP Métiers de la pierre
(1979-1999)

BP Métiers de la pierre
(1999...)

(1958...) ✱Diplômes gérés par la CPC Arts appliqués jusqu'en 1986

BP Maçon
(1958-1984)

(1943...)

BP Géomètre-expert foncier
(1943-1990)

BTS Géomètre –
topographe
(1990-1997)

BTS Géomètre – topographe
(1997-...)

BP Conducteur d'engins de chantier des travaux publics
(1981-...)

✱BP Mécanicien d'engins de chantier
des travaux publics (1981-1996)

✱ Diplôme co-géré avec la CPC Métallurgie à partir de 1994

BP Etanchéité du bâtiment et des travaux publics
(1990-...)

MC Restauration du patrimoine architectural
Option : Gros œuvre (1991-...)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BT Etude de prix du bâtiment
(1965-1983)

BT Etudes et économie de la construction
(1983-2005)

BT Topographe
(1970-2007)

✳ BT Dessinateur en arts appliqués
Spécialité Cartographie (1966-1980)

✳ BT Dessinateur maquettiste
Option D : Cartographie (1980-...)

✳ BT Dessinateur en arts appliqués
Spécialité Arts graphiques (1966-1980)

BT Dessinateur en arts appliqués
Options :
Céramique (1966-...)
Tapiserie de lisse (1966-...)
Volumes architecturaux (1966-...) ;
Verrerie-cristallerie (1970-...)
Dessin de construction
d'ameublement et métal d'art (1966-
2002)

BT Dessinateur maquettiste Options :
A : Arts graphiques ; B : Dessin animé ; C : Travaux scientifiques

✳ *Diplômes gérés par la CPC*
Arts appliqués jusqu'en 1986

(1952...)

BEI Dessinateur
commis d'architecte
(1952-1966)

BT Collaborateur d'architecte
(1966-2008)

BT Exécution de travaux (Bâtiment et TP)
(1969-1986)

BT Encadrement de chantier-génie civil (BTP) (1986-2007)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07
 (1952...)



Bac Pro : Baccalauréat professionnel
 Bac Techno : Baccalauréat technologique
 BEI : Brevet d'enseignement industriel
 BP : Brevet professionnel
 BT : Brevet de technicien
 MC : Mention complémentaire (niveau IV)
 Diplômes relevant d'une autre généalogie

Source : Céreq (Base Reflet)

Evolution des diplômes du bâtiment et des travaux publics-Niveau V Second œuvre

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

✧Diplômes co-gérés par les CPC Bâtiment et Métallurgie en 1983 ; gérés par la CPC Bâtiment de 1984 à 1988

✧ BEP Electrotechnique Option B : Electromécanicien (1969-1988)

✧ BEP Electrotechnique Option A : Electricien d'équipement (1969-1988)

BEP Electrotechnique Options C : Télécommunications et courants faibles (1969 -1987) D : Electricien de production ou distribution d'électricité (1976-1989)

✧✧ BEP Electrotechnique (1988-2002)

✧✧ BEP Métiers de l'électrotechnique (2002...)

✧✧ Gérés par la CPC Métallurgie

BEP Installations sanitaires et thermiques (1971-1987)

✧ BEP Monteur dépanneur froid et climatisation (1974-1989)

✧ Diplôme géré par la CPC Métallurgie jusqu'en 1984

BEP Equipements techniques énergie (du bâtiment et de l'industrie jusqu'en 1989) (1987-2003)

BEP Techniques des installations sanitaires et thermiques (2003-...)

BEP Techniques du froid et du conditionnement d'air (2003-...)

BEP Technique du toit (1983-2007)

BEP Peintures et revêtements (sols-murs) (1971-1987)

BEP Finition (1987-...)

BEPBât. : Métaux, verre et matériaux synthèse (2000-03)

BEP Techniques des métaux, verre, matériaux de synthèse du bâtiment (2003-...)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07
 (1950...)

CAP Plombier sanitaire (1950-1974)	CAP Monteur en équipement technique du bâtiment Option A: monteur en installations sanitaires (1974-1987)	CAP Installations sanitaires (1987-2002)	CAP Installateur sanitaire (2002...)
CAP Monteur en chauffage (1950-1974)	CAP Monteur en équipement technique du bâtiment Option B : Installations thermiques (1974-1987)	CAP Installations thermiques (1987-2002)	CAP Installateur thermique (2002...)

(1954...)

CAP Monteur en installations téléphoniques et courants faibles (1954-1965)	*CAP Electrotechnique Option E : Installation en télécommunications et courants faibles (1965-1988)	*CAP Installations en télécommunications et courants faibles (1988-2005)
--	---	--

(1952...)

CAP Electromécanicien (1952 - 1965)	CAP Electrotechnique Option A : Electromécanicien (1965 - 1985)	*CAP Installations en équipements électriques (1992-2004)	*CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (2004-...)
	CAP Electrotechnique Option B : Monteur câbleur (1965 - 1985)		
CAP Monteur électricien (1960-1965)	*CAP Electrotechnique Option D : Electricien d'équipement (1965 - 1985)	*CAP Electrotechnique (1985-2004)	

* Co-gérés avec la CPC Métallurgie jusqu'en 1982 ; Gérés par la CPC Bâtiment de 1983 à 1984 ; par la CPC Métallurgie à partir de 1985

	CAP Froid et climatisation (1989-...)
CAP Conducteur de chaufferie Option A : Basse température (1972-1990)	CAP Conduite d'installations thermiques et climatiques (1990-2005)
CAP Conducteur de chaufferie Option B : Haute température (1972-1990)	

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP Couvreur ardoisier (1950-1974)	CAP Couvreur (1974-1988)	CAP Couverture (1988-2002)	CAP Couvreur (2002-...)
CAP Couvreur zingueur (1950-1974)			

(1950...)

CAP Fumiste en bâtiment (1950-1958) CAP Monteur caloriste du bâtiment (1958-1987)	CAP Monteur en isolation thermique et acoustique (1987-...)
--	---

* CAP Enseigne lumineuse et signalétique(1987-2000)	CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique (2000-...)
---	--

(1950...)

* Diplôme géré par la CPC Arts appliqués puis Métallurgie

CAP Peintre en bâtiment (1950-1974)	CAP Peintre vitrier applicateur de revêtements (1974-1987)	CAP Peinture vitrerie revêtement (1987-2002)	CAP Peintre applicateur de revêtement (2002-...)
-------------------------------------	--	--	--

(1950...)

***	CAP Plâtrier Option : Plâtrier peintre (1960-1968)	CAP Plâtrier Option B : Plâtrier peintre (1968-1987)	CAP Plâtrerie peinture (1987-2002)	
		CAP Plâtrier Option A : Plâtrier (1968-1987)		
	CAP Plâtrier Option : Maçon plâtrier (1960-1968)	CAP Plâtrier Option C : Plâtrier maçon (1968-1987)	CAP Plâtrerie plâtres et préfabriqués (1987-1999)	CAP Plâtrerie et plaque (99-02)

*** : CAP Plâtrier (1950-1960)

CAP Solier moquettiste (1968-1987)	CAP Sols et moquettes (1987-2002)	CAP Sollier moquettiste (2002-...)
------------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

* CAP Staffeur ornemaniste (1976-1993)	* CAP Staffeur ornemaniste (1993-...)
--	---------------------------------------

* Diplôme co-géré avec la CPC Arts appliqués jusqu'en 1988, gérés par la CPC Arts appliqués à partir de 1989

CAP Monteur poseur en miroiterie (1965-1979)	CAP Monteur poseur techniverrier (1979-1988)	CAP Miroiterie (1988-1997)	CAP Construction d'ouvrages du bât. en alum., verre, matériaux de synthèse (1997-2002)	CAP Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse (2002-...)
--	--	----------------------------	--	---

(1950...)

CAP Carreleur mosaïste (1950-1987)	CAP Carrelage mosaïque (1987-1997)	CAP Carrelage mosaïque (1997-2002)	CAP Carreleur mosaïste (2002-...)
------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

(1951...)

CAP Charpentier en bois (1951-1973)	CAP Charpentier en bois, structures, escaliers, coffrages (1973-1987)	✘ CAP Structure-ossature-charpente (1987-1992)	✘ CAP Charpente (1992-2003)	✘ CAP Charpentier bois (2003-...) ✘ CAP Constructeur bois (2003-...)
-------------------------------------	---	--	-----------------------------	---

(1950...)

		✘ CAP Agent de fabrication industrielle du mobilier (1984-1987)	✘ CAP Fabrication industrielle de mobilier et menuiserie (1987-2003)	✘ CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement (2003-...)
CAP Menuisier en bâtiment (1950-1973)	CAP Menuiserie du bâtiment et d'agencement (1973-1987)		✘ CAP Menuiserie agencement (1987-2003)	✘ CAP Menuisier installateur (2003-...)

(1950...)

✘ Diplômes gérés par la CPC Bois et dérivés

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

CAP Serrurier du bâtiment (1950-1972)	* CAP Métallier (1972-1987)	* CAP Métallerie (1987-1998)	CAP Serrurerie métallerie (1998-2002)	CAP Serrurier métallier (2002-...)
---------------------------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------

* Diplômes relevant de la CPC Métallurgie (de 1986 à 1989)

** CAP Peintre en lettres (1974-1991)	* CAP Agent d'exécution graphiste décorateur (1991-2004)	* CAP Signalétique, enseigne et décor (2004-...)
---------------------------------------	--	--

** Diplôme co-géré avec la CPC Arts appliqués en 1982-1983, géré par la CPC Arts appliqués à partir de 1984

□ Diplômes gérés par la CPC Arts appliqués

(1948...)

CAP Tôlier en ventilation (1948-1987)

(1955...)

CAP Façonner sur glace (1955-1983)	CAP Arts du verre Option A : Façonner sur glace (1983-1988)	MC Façonnage (1988-1996)
------------------------------------	---	--------------------------

MC Maintenance en équipement thermique individuel (1994-...)
--

MC Plaquiste (1993-...)

MC Zingueur (1960-1974)

MC Zinguerie (1989- ...)

MC Monteur frigoriste (1958-1974)

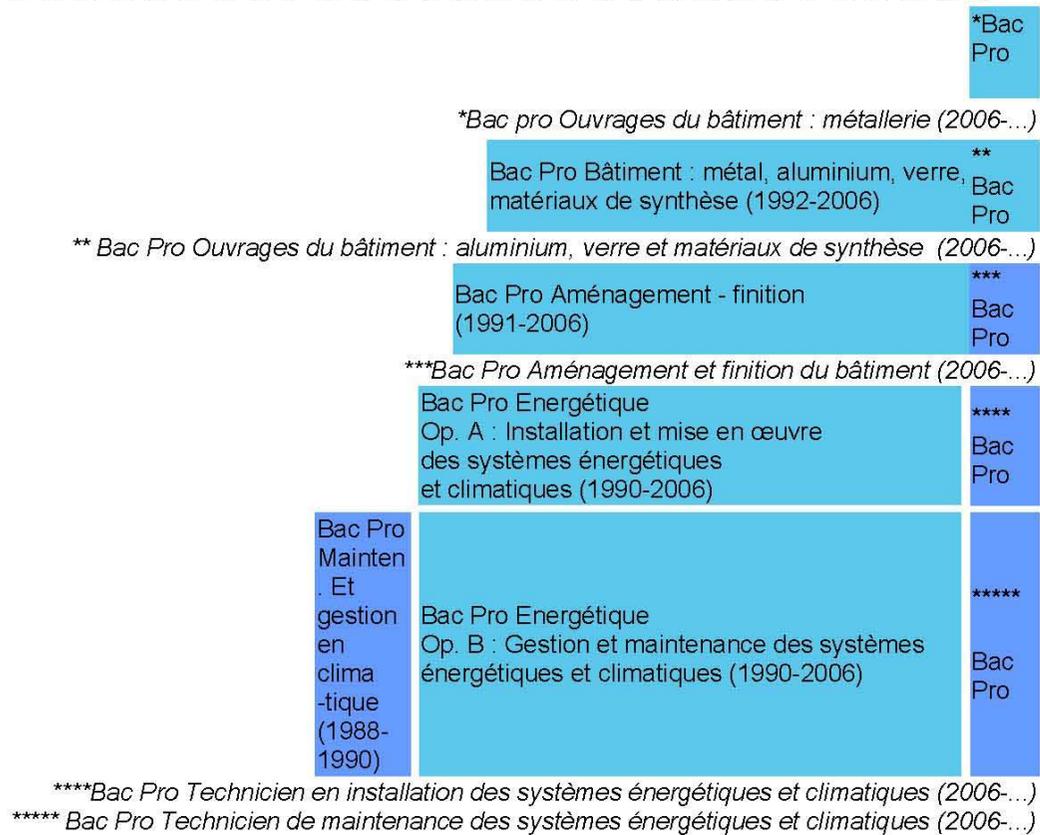
BEP : Brevet d'études professionnelles ; CAP : Certificat d'aptitude professionnelle ; MC : Mention complémentaire Diplômes relevant d'une autre généalogie
Source : Céreq (Base Reffet)

Evolution des diplômes du bâtiment et des travaux publics-Niveau IV

Second œuvre

Années

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07



60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

MC Peinture décoration
(Niveau V) (1989-2000)

MC Peinture décoration
(Niveau IV) (2000-...)

☒ *Diplômes gérés par la CPC Chimie jusqu'en 1986*

<p>☒BP Gazier Op. 1 : Prod. Exploitation (1959-1963)</p>	<p>☒ BP Gazier Op. A : Production (1963-1988)</p>	<p>BP Gaz Op. A : Transport du gaz (1988-...)</p>
<p>☒BP Gazier Op. 2 : Prod. Entretien (1959-1963)</p>		
<p>☒BP Gazier Op. 4 : Distribution Canalisat. / branche- ment (1959- 1963)</p>	<p>☒ BP Gazier Op. C : Distribution "Canalisations et branchements" (1963-1988)</p>	
<p>☒BP Gazier Op. 3 : Réseaux Hte / moy. pression (1959- 1963)</p>	<p>☒ BP Gazier Op. B : Transport (1963-1988)</p>	
<p>☒BP Gazier Op. 5 : Distribution Installations /application (1959-1963)</p>	<p>☒BP Gazier Op. D : Distribution "Installations et applications" (1963-1988)</p>	<p>BP Gaz Op. B : Distribution du gaz (1988-...)</p>

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BP Carrelage mosaïque (1994-...)

BP Plâtrerie et plaque (1997-...)

BP Peintre applicateur de revêtements
(1978-1999)

BP Peinture revêtements
(1999-...)

BP Monteur dépanneur frigoriste
(1961-1979)

BP Monteur dépanneur en froid et climatisation
(1979-...)

☞ *Diplômes gérés par la CPC Métallurgie jusqu'en 1984*

(1955...)

BP Menuisier en bâtiment
(1955-1979)

BP Menuisier de bâtiment et d'agencement
(1979-1994)

BP Menuisier
(1994-...)

(1958...)

☞ *Co-géré avec la CPC Bois et dérivés*

☞ *Géré par la CPC Bois et dérivés à partir de 1996*

BP Tôlier en ventilation
(1958-1979)

BP Métallier
(1979-1997)

BP Serrurerie métallerie
(1997-...)

BP Constructeur en construction métallique du bâtiment
(1963-1982)

☞ *Co-géré avec la CPC Métallurgie*

BP Monteur poseur techniverrier
(1981-1997)

BP Construction d'ouvrages du bâtiment - aluminium, verre et matériaux de synthèse (1997-...)

BP Monteur en installations aérauliques
(1979-1996)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BP Métiers de la piscine
(1981-1997)

BP Métiers de la piscine
(1997-...)

Co-gérés avec la CPC Industries extractives et matériaux de construction jusqu'en 2007

BP Couvreur
(1979-2000)

BP Couvreur
(2000-...)

(1956...)

BP Charpentier en bois (1956-1979)

BP Charpentier (1979-1994)

BP Charpentier (1994-...)

Co-gérés avec la CPC Bois et dérivés

Géré par la CPC Bois et dérivés

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

(1956...)

BP Plombier installateur sanitaire
(1956-1979)

BP Plombier
(1979-1999)

BP Equipements
sanitaires
(1999...)

(1957...)

BP Electricien Op.
Equipement (Bâtiment -
Industrie) (1957 - 1969)

BP Electrotechnique Op. A : Equipement (1969 - 1988)

BP
Electro-
technique
Op. A
Equipem
&
installa-
tion
(88-91)

BP
Electrotechnique
Op. A :
Equipements &
installations
(1991 - 1997)

BP Installations
et équipements
électriques
(1997- ...)

BP Electricien Op. Entretien
(1957 - 1969)

BP Electrotechnique Op. B : Appareillage mesure et
régulation (1969 - 1988)

BP Electrotechnique Op. C : Machines électriques
(1969 - 1988)

BP Electrotechnique autres Op.s :
D: Télécommunication ; E : Distribution; F: production
(1969-1988)

Co-géré avec la CPC Métallurgie jusqu'en 1997

BP Monteur en chauffage
(1966-1981)

BP Monteur en installations de génie climatique
(1981-1997)

BP Monteur en
installations
de génie climatique (1997-...)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BEI Dessinateur projeteur en chauffage (1952-1965)	BT Equipements techn. du bâtiment Op. B : Install.thermiques (1965-1971)	Bac Techno Energie et équipement (F9) (1971-1992)	Bac Techno (STI) Génie énergétique (1992-...)
BEI Commis en installations sanitaires et installations thermiques (1952-1965)	BT Equipements techn. du bâtiment Op.A : Couvertures et install. sanitaires (1965-1971)		
BEI Commis en couverture et installations sanitaires (1952-1965)			

BT Miroiterie (1969-2002)

BT Exécution de travaux (Bâtiment et TP) (1969-1986)

BT Encadrement de chantier-génie civil (BTP) (1986-...)

BT Equipement technique - énergie (bâtiment.-industrie) (1986-1993)

60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 01 02 03 04 05 06 07

BEI Chaudronnier (1952-1966)	BT Chaudronnerie et tuyauterie industrielle(1966-1991)		Bac techno Génie mécanique Options : A:Productique mécanique (1991-...) B: Systèmes motorisés (1991-...) C: Structures métalliques (STI) (1991-...) D: Bois & matériaux associés (199 -...) E: Matériaux souples (1991-...) F: Microtechniques (1992-...)
(1952-...)	BT Ouvrages métalliques (1966-1991)		
(1952...)	Diplôme co-géré avec la CPC Métallurgie		
BT Menuisier d'agencement (1952-1966)	BT Agencement (1966-1981)	BT Construction et aménagement d'ensembles (structure, agencement, menuiserie) (1981-1991)	
BEI Menuisier en bâtiment (1952-1967)	BT Ouvrage en bois dans le bâtiment (construction, agencement, décoration) (1967-1981)		

Co-géré avec la CPC Bois et dérivés

(1952-...)

BEI Peinture vitrerie (1952-1966)	BT Peinture et décoration Op. Etudes (1966-1971)	BT Peinture et revêtements (sols murs) (1971-1986)	BT Finitions et aménagements (1986-2006)
	BT Peinture et décoration Op Exploitation (1966-1971)		

Bac Pro : Baccalauréat professionnel
 BP : Brevet professionnel
 BT : Brevet de technicien
 BEI : Brevet d'enseignement industriel
 MC : Mention complémentaire
 Diplôme relevant d'une autre généalogie

Source : Céreq (Base Reflet)

ISSN : 1776-3177
Marseille, 2009.